



Forum des **Idées**

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Construire l'avenir :
la recherche et
l'enseignement supérieur
au cœur du changement**

Toulouse - 18 mai 2011

Introduction

En 2012, les socialistes placeront la recherche et l'enseignement supérieur au cœur du changement.

De la connaissance dépend notre capacité à relever les formidables défis que doivent affronter nos sociétés, à l'échelle nationale comme internationale, pour retrouver le chemin de l'égalité, renouer avec un développement durable, en finir avec le sous-emploi, réduire la crise énergétique et des ressources naturelles, améliorer la santé et mieux accompagner le grand âge, prévenir les désastres environnementaux, rendre les procédés industriels plus innovants tout en réduisant leur impact sur l'environnement... autant d'enjeux auxquels la progression des connaissances peut apporter une contribution déterminante, à condition que la recherche et l'élévation du niveau de formation redeviennent des objectifs politiques prioritaires.

Par sa gratuité, par son absence de sélection et par la valeur nationale des diplômes, l'université française donne sa chance à chacun ; par son adossement à la recherche, elle permet une formation adaptée à un monde en perpétuel mouvement et par son lien avec l'entreprise, elle peut assurer une bonne insertion professionnelle et un avenir.

L'université est, et doit rester, le lieu par excellence de la recherche, c'est-à-dire le lieu où la culture est celle de l'invention et du doute, de la remise en question des idées reçues et de l'innovation. L'université, c'est aussi la formation des maîtres, c'est-à-dire le lieu de la formation de ceux mêmes qui seront chargés, à l'école, au collège ou au lycée, de transmettre les savoirs indispensables aux générations qui suivent et de garantir la qualité de la formation de nos enfants.

L'université française doit être le garant de l'égalité républicaine en permettant à tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou culturelles et en tout point du territoire, d'accéder à un avenir, donc à un emploi, correspondant à ses aspirations et ses compétences tout en acquérant les bases culturelles et scientifiques leur permettant d'être des acteurs autonomes dans la société.

L'université et l'enseignement supérieur sont divers, c'est une richesse, cela peut aussi être un risque pour l'avenir. Nous devons

savoir combiner recherche de l'excellence et répartition harmonieuse des ressources universitaires de service public sur le territoire.

Pour rétablir le rayonnement du monde scientifique dans la société, pour retrouver l'enthousiasme et la créativité indispensables à une recherche productive, pour remobiliser le meilleur de notre capacité de progrès scientifique et social, le dialogue doit être renoué.

Car le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche vit aujourd'hui en France une profonde déstabilisation. La raison n'est pas à chercher dans une insuffisance soudaine de la qualité des recherches menées, pas plus que dans un quelconque manque de motivation des enseignants chercheurs ou dans une baisse de niveau et d'ardeur des étudiants, mais bien dans l'extrême confusion suscitée par des mesures erratiques, non concertées avec l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des chercheurs, des enseignants, des étudiants, de leurs familles et qui, au lieu de fédérer nos forces, fragilisent notre enseignement supérieur. La plus longue déclaration du président de la République sur ce sujet a été, en janvier 2009, un discours de défiance et de mépris vis-à-vis de la communauté universitaire et des chercheurs. Pourtant, ailleurs dans le monde, les dirigeants de la plupart des pays étrangers s'engagent fortement dans ce qui constitue un levier pour la croissance et une réponse aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels nos sociétés sont confrontées.

Le bilan pour notre pays est sévère. Les indicateurs sont alarmants et nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Dix ans après la stratégie européenne de Lisbonne sur la société de la connaissance qui fixait à 3 % du PIB le budget dévolu à la recherche et au développement, nous sommes passés de 2,23 % en 2002 à 2,21 % en 2009. Rien à voir donc avec la promesse du candidat Sarkozy qui assurait une progression annuelle du budget de 1,8 milliard d'euros. De plus, la prise en compte de l'augmentation du crédit impôt recherche, que le gouvernement intègre dans l'augmentation des moyens, masque d'autant le désengagement croissant des moyens pérennes accordés aux organismes de recherche, à la recherche fondamentale, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. C'est ainsi que le crédit impôt recherche, largement accaparé par les grands groupes, sans contrepartie en termes de maintien

d'emplois atteint aujourd'hui 5 milliards d'euros, soit une progression de 300 % depuis 2007, avec un effet levier trop faible et sans bénéficier suffisamment aux centres de recherche et PMI-PME du territoire national. À titre d'exemple, les crédits des organismes fondamentaux comme le CNRS (-10 % de financement de base cette année) ou l'Inserm sont en constante diminution. La France, dont la qualité des chercheurs est appréciée au niveau mondial, comme en témoignent les publications et l'attractivité des chercheurs français pour les universités et organismes des autres pays, n'est plus qu'au 12^e rang de l'OCDE pour son effort de recherche et développement.

De même, au lieu d'y investir massivement, la France a trop longtemps négligé son université : la dépense par étudiant y est inférieure à ce qui se fait en Europe, voire à la dépense française par lycéen. Le financement de l'enseignement supérieur représente une fraction du PIB (1,3 %) inférieure à la moyenne de l'OCDE (1,5 %) et à celle des États-Unis (2,9 %). Les bâtiments de nos universités, jusqu'aux plus prestigieuses, sont dans un état de délabrement inquiétant. Loin des promesses de la droite, les dépenses de fonctionnement (salaires compris) de l'enseignement et de la recherche ont péniblement compensé l'inflation au cours de la législature.

Du côté de la vie étudiante et de l'accès à l'enseignement supérieur, le bilan n'est pas meilleur. Un récent rapport de la Cour des comptes pointe la régression au cours de ces dix dernières années de l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes issus des classes sociales les moins favorisées. Non seulement l'ascenseur social ne progresse pas, mais il est en régression, suscitant ainsi la désespérance et le manque de perspectives chez un grand nombre de jeunes et de leurs familles.

Les causes en sont multiples et l'échec scolaire, qui intervient dès le primaire a ses racines dans la précarisation croissante d'un grand nombre de familles, en milieu très urbain comme dans les secteurs très ruraux.

Mais la réussite scolaire des étudiants les moins favorisés est aussi freinée par le coût élevé du logement, le vieillissement et l'inadaptation d'une grande partie des résidences étudiantes, par le nombre d'étudiants qui doivent travailler (près de 20 % ont cumulé un emploi avec leurs études

entre 2004 et 2006), parfois à temps plein ou le soir, pour payer leurs études, au détriment du travail personnel nécessaire à la réussite en licence. Les syndicats étudiants ont pointé en 2010 une augmentation du coût de la rentrée de 3,3 %. Avec 24 % seulement des jeunes titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac +3 contre 41 % au Danemark et 150 000 jeunes quittant l'école chaque année sans diplôme ni formation qualifiante, la France a accumulé un retard de 20 ans avec les pays comparables pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Pour **renouer le dialogue entre science et société**, il est impératif de favoriser l'égalité des chances par l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, stimuler la prise d'initiative personnelle et collective ainsi que la créativité de chacun, renforcer la démocratie par la participation citoyenne et l'évaluation collective des risques.

Les propositions que nous allons décliner répondront à ces objectifs et seront susceptibles d'être enrichies et expérimentées grâce au dialogue retrouvé entre les responsables politiques, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'ensemble de la société.

La vision des socialistes repose sur quatre grands piliers. D'abord, une nouvelle dynamique pour la recherche et l'enseignement supérieur : le préalable à toute réforme ambitieuse sera de renouer le dialogue que la droite a rompu, et de rénover le pacte essentiel qui liait le monde scientifique à la nation. Il est temps de libérer la créativité, de faciliter la gouvernance, de donner à l'autonomie les moyens concrets qu'elle exige, pour offrir à l'enseignement supérieur et à la recherche un nouvel élan. Second pilier : l'innovation, indispensable à l'emploi, à la croissance durable, à la compétitivité de notre économie dans la mondialisation. Les socialistes placent l'innovation au centre de leur nouveau modèle de développement, et considèrent la sphère publique et l'initiative privée comme les sources complémentaires de l'énergie indispensable à la recherche et de sa valorisation. Pour les socialistes, il est totalement illusoire de penser que l'innovation puisse être déconnectée de la recherche fondamentale, c'est ainsi que nous pensons que les systèmes de financement de la recherche focalisés sur l'obtention de résultats à court terme sont au mieux inefficaces. Cependant, cet effort sans précédent pour

redynamiser la recherche et pour donner un temps d'avance à notre pays par l'innovation, ne peut se réaliser sans une grande politique en faveur de la réussite des étudiants. C'est le troisième pilier majeur de notre politique : un engagement massif pour améliorer la vie étudiante et l'accès des jeunes de notre pays à l'enseignement supérieur. C'est un impératif démocratique, de justice sociale et d'efficacité économique. Enfin, nous voulons refaire de l'enseignement supérieur et de la recherche le patrimoine commun de tous les Français, et bâtir une société de la connaissance, du progrès et de la créativité car nous poursuivons un idéal d'émancipation pour tous les citoyens.

Notre approche de l'enseignement supérieur de la recherche (ESR) ne peut évidemment pas se fonder sur les seules considérations hexagonales. Les chercheurs eux-mêmes sont les premiers à évoluer dans un contexte mondialisé. Nous affirmons de ce point de vue que la recherche française reste l'un de nos meilleurs atouts face à la menace économique des pays émergents. C'est en sortant de nos frontières que nous constatons à quel point cet acquis patiemment construit dans la durée reste envié.

Dans ce contexte international notre positionnement sera basé sur trois principes :

- maintenir notre avance en recherche fondamentale et technologique par l'investissement, même en période de difficulté économique
- mettre à profit cette avance, non pas pour faire évoluer notre économie vers une société dématérialisée, réduite à la finance et aux services, mais au contraire pour renforcer et donner une valeur ajoutée à notre appareil industriel, tout en favorisant la mutation environnementale de ses procédés de fabrication.
- Mener une politique de développement territorial équilibré. Cela demande simplement d'accorder davantage d'attention et de soin à la dissémination sur le territoire des résultats et à l'organisation de la valorisation : c'est le rôle d'un État régulateur et solidaire, ouvert aux coopérations européennes et internationales.

Le système français d'enseignement supérieur et de recherche doit être repensé en mettant au centre du dispositif l'université et au centre des préoccupations l'étudiant. Notre projet

passera par une simplification des structures, de leur empiement et de leur complexité. Les responsabilités en matière de politique de recherche doivent être clarifiées, les places respectives de l'État et de la région doivent être redéfinies, enfin les modes de financement doivent être transparents équitables et suffisants pour remettre la France dans les premières places du concert des nations développées.

Nouvelle dynamique, innovation, réussite étudiante, société créative... les socialistes proposent aux Français de partager une grande ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur, l'ambition de faire vivre cet héritage républicain des Lumières, mais aussi l'ambition de faire gagner la France dans le XXI^e siècle.

I. Une nouvelle dynamique pour la recherche et l'enseignement supérieur

La France consacre de l'ordre de 2 % de son PIB à la recherche et à l'innovation (sensiblement moins que la moyenne de l'OCDE), quand les dépenses du Japon, de la Suède ou de la Finlande atteignent voire dépassent les 3,5 % et que la Corée s'est fixé comme objectif d'atteindre les 5 % en cinq ans. Une centralisation excessive bride actuellement la coopération interrégionale, l'initiative et l'autonomie, et les chercheurs et universitaires sont de plus en plus tributaires des arbitrages et de l'arbitraire politiques. Résultat : des acteurs épuisés et exaspérés, et un effort de recherche qui stagne.

Pour enfin atteindre l'objectif de 3 % du PIB dédié aux dépenses de recherche et de développement, il nous faut absolument **renverser cette tendance**. Le Parlement, le gouvernement et le ministère ont la responsabilité de fixer, après débat, les grands objectifs de la nation en matière d'enseignement supérieur et de recherche : niveau culturel et de qualification de la population, démocratisation, grands objectifs de recherche orientée, aménagement du territoire... Il leur revient également de déterminer la part et le montant des financements. Mais si le pouvoir politique a toute légitimité pour intervenir dans la recherche orientée pour satisfaire les demandes de la société d'un point de vue social, culturel ou économique, les choix en matière de recherche fondamentale pour le progrès des connaissances doivent rester de la stricte compétence des chercheurs et des instances collectives d'évaluation. Nous voulons que la liberté d'initiative des institutions, des laboratoires, des chercheurs et des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et la recherche publique soit rétablie et garantie vis-à-vis de tout pouvoir.

Les universitaires et les chercheurs eux-mêmes doivent pouvoir définir collégalement la politique scientifique et pédagogique de leurs institutions de rattachement, dans le respect des finalités académiques premières de l'enseignement supérieur et des missions des organismes de recherche, des priorités nationales et du caractère national des diplômes. Que les chercheurs puissent ainsi explorer tous les champs du savoir est la condition de leur crédibilité. Que les chercheurs, en particulier les jeunes,

disposent des moyens de financement et de travail suffisants est la condition de leur autonomie scientifique.

La compétition est un des moteurs de la recherche. Mais l'exacerber, comme le fait le gouvernement, est contre-productif. En lieu et place de la mise en concurrence systématique et permanente actuelle qui est imposée aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), aux établissements, aux laboratoires, aux équipes, aux individus et dont on mesure déjà aujourd'hui les conséquences délétères, l'accent sera mis sur leur coopération qui est la seule pratique qui favorise l'émulation intellectuelle indispensable à leurs projets de recherche et à leurs expériences pédagogiques. Au delà, cette coopération retrouvée s'accompagnera de la mise en place de passerelles entre établissements, entre statuts, entre formations pour permettre une plus grande fluidité du système et la multiplication des échanges volontaires.

La nouvelle organisation que nous proposons, **reposera, contrairement à ce qu'a fait la droite, sur la confiance accordée aux chercheurs et enseignants chercheurs**, permettant ainsi de libérer leur créativité et leur capacité d'initiative. Fondée sur les principes de collégialité et de démocratie consubstantiels à la recherche, elle remettra l'université et les organismes de recherche au cœur de la société et améliorera l'articulation entre les niveaux européen, national et régional.

| A. Restaurer la confiance, redonner de la liberté d'initiative

Le bilan de la droite est un échec, car toutes ses décisions ont été prises sans concertation préalable avec l'ensemble des acteurs de l'ESR. Les mouvements sociaux du printemps 2009 et tous ceux qui se sont succédés depuis 2004 dans l'enseignement supérieur et la recherche ont bien marqué le malaise d'une majorité de la communauté universitaire. Nous devons clarifier, simplifier, retrouver de la cohérence et de la sérénité.

1) Nous organiserons, dès 2012, des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nous sommes favorables à l'autonomie des universités, mais cette autonomie doit s'accompagner de concertation et de moyens. Nous sommes favorables à une autonomie

authentique, dotée de moyens suffisants, au service de la nation et de ses citoyens.

C'est pourquoi nous souhaitons élaborer une loi de programmation pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui sera préparée avec l'ensemble des acteurs et des représentants du milieu scientifique, universitaire et étudiant ainsi qu'avec des représentants de la société dans son ensemble. Cette loi de programmation définira le cadre, les orientations et les moyens de l'ESR. Ce processus permettra notamment la remise à plat de l'ensemble des textes contestés depuis plusieurs années de gouvernement de droite. Nous nous engageons à garantir en particulier une véritable autonomie aux acteurs et aux institutions de l'ESR, fondée sur un rapport de confiance entre l'État et les scientifiques, la liberté académique des acteurs dans le respect des règles d'éthique, la représentativité et l'équilibre des instances dirigeantes dans les institutions, la collégialité de prises de décision, la coopération plutôt que la concurrence, la contractualisation des établissements avec les pouvoirs publics et une vision pluriannuelle des moyens attribués. Nous voulons également que de nouveaux liens se tissent avec la société. Nous prendrons le temps de la concertation, de l'expérimentation et de l'évaluation : l'enseignement supérieur et la recherche ont été trop déstabilisés ces dernières années par les effets de communication et l'accumulation de réformes permanentes pour supporter encore la précipitation et les politiques de table rase. Ce que nous voulons profondément, c'est retisser un rapport de confiance entre l'exécutif politique, les citoyens et le système universitaire et scientifique.

2) Nous redonnerons du pouvoir d'agir aux acteurs et construirons une véritable autonomie pour les universités

Nous réformerons la loi LRU pour favoriser une autonomie des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, fondée sur la collégialité universitaire, la démocratie interne et sur l'attribution de moyens matériels et humains accrus pour faire vivre cette autonomie dans de bonnes conditions. La loi LRU n'est pas une loi d'autonomie des universités, c'est une loi de déconcentration administrative et financière et c'est aussi une loi qui organise les pouvoirs (gouvernance) à l'intérieur de l'université. Dans le domaine de la « démocratie universitaire »,

la multiplication des structures (PRES, RTRA, FCS, etc.) peut entraîner une véritable dilution de la démocratie si leur subsidiarité n'est pas clairement établie et si elles ne sont pas dotées d'organes délibératifs (les CA) dans lesquels soient présents des élus des différentes communautés. Il importe ainsi de mieux équilibrer le rôle des différents conseils, en allant vers des solutions qui combinent : une forte délégation vers les acteurs de terrain, chacun doté de ses instances de concertation ; la généralisation du contrôle *a posteriori* ; l'affirmation du pouvoir de contrôle et de gestion stratégique dévolu aux instances élues de l'université, en particulier le conseil d'administration.

La loi LRU prétend instaurer l'autonomie des universités, mais sans leur en donner les moyens en ressources humaines et financières. Dans le cadre de la réforme de la loi LRU, nous nous engageons à redéfinir les moyens concrets de l'autonomie en refusant une concurrence entre établissements et en sécurisant les financements. Des changements non acceptables et non négociés apparaissent dans les règles d'allocation des moyens aux universités. Par ailleurs, le calcul de l'allocation des moyens dans le cadre du modèle SYMPA ne tient pas suffisamment compte des situations particulières et défavorise certaines universités, selon leur situation territoriale, patrimoniale, ou leur héritage historique particulier. Pour réduire ces inégalités, le retour à une part « contrat » significative est essentiel. Avant tout l'autonomie ne doit pas se traduire par plus de contrôle a priori, d'une part, et un désengagement financier de l'État, d'autre part.

3) Nous réviserons les investissements d'avenir du Grand emprunt et le plan Campus, tout en assurant à la fois le rayonnement international de la France et l'élévation du niveau d'ensemble par la mise en réseau.

Le plan Campus, annoncé à grand renfort de communication, n'a, trois ans après son lancement, toujours pas débouché sur une réalisation concrète. La superposition de règles absurdes et de financements par partenariat public-privé (PPP) ruineux a débouché sur un gel des constructions et rénovations dans les lieux choisis. Une libéralisation des financements et une réelle coopération avec les collectivités locales permettront de débloquer des situations inextricables.

Si les appels d'offres des investissements

d'avenir (IA), **avaient été un effort important consenti pour la recherche et l'enseignement supérieur, ils auraient pu représenter une initiative heureuse. Cependant, cette opération cache d'autres desseins qui constituent, s'ils sont menés à leur terme, d'importantes menaces pour l'atteinte de l'objectif annoncé.**

En mettant en place les Idex (Instituts d'excellence pour moins de dix sites en France), le gouvernement a rendu plus illisible encore l'organisation territoriale des établissements. Pour les Idex, le mode de gouvernance préconisé menace l'autonomie des instances des universités et des organismes, tout en accentuant fortement les disparités entre régions. De plus, le financement se fait uniquement par les intérêts d'un capital placé et dans les faits nous sommes très loin des milliards annoncés par le gouvernement. Comme on peut le constater aujourd'hui, suite à la politique menée par la droite, il existe un risque réel de développement de véritables déserts scientifiques, qui, dans une perspective de société de la connaissance, vont encore accentuer les inégalités de développement. Face à cette situation nous développerons une politique visant un double objectif : assurer au meilleur niveau le rayonnement international de la France dans un monde universitaire et scientifique mondial très compétitif, et dans le même temps faire en sorte que l'ensemble du territoire français bénéficie des retombées de la science et de la formation à un niveau supérieur. Aussi, dans le cadre d'une augmentation des crédits budgétaires, un soutien important devra être apporté aux régions aujourd'hui délaissées, en travaillant particulièrement sur l'organisation du réseau territorial de connaissance dans ces régions. Par ailleurs, par notre politique de mise en réseau des forces scientifiques au niveau national, local et européen nous ferons en sorte que les points forts puissent tirer vers le haut l'ensemble du système national.

4) Renforcer l'autonomie par de nouveaux contrats d'objectifs et de financement

Maintenir un maillage harmonieux de l'enseignement supérieur et de la recherche sur tout le territoire, en renforçant les spécificités de chaque site et en assurant une égalité de tous les citoyens devant le service public d'enseignement supérieur est possible en utilisant les outils de financement des universités mis en place par les gouvernements socialistes et en particulier le contrat d'établissement.

Il s'agit de réserver une part du financement des universités qui se négocie sur contrat entre l'État et l'Université tous les cinq ans. Les objectifs du contrat sont accompagnés d'indicateurs précis qui conditionnent les versements futurs. Aujourd'hui le volume financier des contrats signés ne représente que 1 à 2 % des moyens alloués.

Conditionner une augmentation de ces moyens contractuels, jusqu'à 5 % par exemple, à la réalisation d'objectifs précis sur l'équité territoriale et l'ascenseur social : « Égalités des chances, insertion territoriale, relation avec les lycées et/ou les entreprises locales, développement de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage, etc. », en plus d'objectifs sur les priorités du futur gouvernement comme, par exemple, le renforcement du lien entre la recherche clinique et la recherche biomédicale fondamentale, l'amélioration du transfert technologique et de l'innovation... Ces contrats pourraient être modulés en fonction d'objectifs nationaux : soutien aux universités de proximité, aide aux populations des bassins en requalification, soutien aux antennes locales, etc. D'autres mesures pourraient être mises en œuvre pour, par exemple, combattre le phénomène des « turbo profs » et développer les laboratoires de recherche en réseau.

5) Nous recentrerons les missions de l'Agence nationale de la recherche dans son rôle de coordination

L'ANR gère des moyens importants qui se sont substitués aux moyens directement versés aux laboratoires par les organismes de recherche et les universités. Cette agence a ainsi contribué à développer la précarité dans la recherche et rendu plus difficile la mise en place de stratégies de sites ou de laboratoires en matière de recherche. Après un audit extérieur, nous réviserons à la fois ses objectifs, son fonctionnement et son budget. Celui-ci sera diminué, en augmentant d'autant les moyens de base des laboratoires universitaires et des organismes. Le budget correspondant aux salaires ne doit pas accroître la précarité. Le rôle de l'ANR sera de mettre en œuvre des programmes de coordination en matière de recherche orientée entre plusieurs organismes et universités, dans le cadre de priorités définies par le pouvoir politique (questions énergétiques, par exemple, qui relèvent de multiples organismes de recherche). Cette agence doit être une structure légère, d'interface, dont le fonctionnement doit être démocratique, à l'instar de la DFG allemande.

6) Nous créerons des Réseaux de la connaissance pour impulser les coopérations et couvrir l'ensemble du territoire

Les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), peuvent être améliorés pour pousser plus loin les dynamiques de rapprochement des structures de recherche et d'enseignement supérieur. Nous voulons faire évoluer les PRES par le biais du dialogue contractuel. Nous proposons aussi de développer une organisation territoriale des établissements d'enseignement supérieur par le biais de **réseaux territoriaux de la connaissance (RTC)**. Au moyen de ces structures qui concernent l'ensemble des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un même territoire, nous chercherons à mettre les établissements en réseau afin de couvrir de manière cohérente l'ensemble du territoire français. Universités et écoles d'un même site seront réunies, ainsi que des établissements plus éloignés, notamment les universités de création récente ou encore les antennes universitaires dans lesquelles des niches d'excellence peuvent être dynamisées par des têtes de réseaux ou des pôles de recherche de taille critique à l'international. **Nous ferons en sorte que les organismes de recherche participent pleinement aux RTC.**

L'un des intérêts de ces réseaux est que chaque territoire pourra bénéficier dans son développement de l'apport de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation. C'est pourquoi nous sommes opposés aux pôles d'enseignement de proximité, uniquement centrés sur la formation, que le gouvernement actuel souhaite instaurer. Il y a là un risque de coupure inacceptable entre enseignement et recherche.

Nous demanderons aux établissements participant à un RTC d'appliquer strictement le principe de subsidiarité, entraînant la mutualisation de missions, d'objectifs et des moyens correspondants. C'est le cas par exemple de la vie étudiante, de la stratégie de coopération d'un réseau à l'international, de la gestion d'un certain nombre de moyens communs comme les bibliothèques, ou encore de certains aspects de la recherche comme les écoles doctorales. Les PRES pourront, si les sites le souhaitent, continuer à assurer ces fonctions de mutualisation pour les universités et les établissements le souhaitant. Le RTC sera, quant à lui, le lieu privilégié de mise en cohérence de

l'offre de la recherche, mais aussi de toutes les formations post-baccalauréats sur un territoire : CPGE – STS – licences générales et professionnelles – autres formations post-bacs. Il s'agira aussi de favoriser les échanges entre les structures du réseau, afin que chaque étudiant puisse construire son parcours de formation en fonction de ses aspirations et de ses résultats, quitte à changer d'établissement au sein du réseau. Des contrats pluriannuels seront conclus, à la fois avec les RTC et leurs établissements, à partir de la clarification des missions entre ces deux types de structures.

La gouvernance de ces réseaux devra assurer la représentation de tous les acteurs du territoire et tenir compte des spécificités du projet sans qu'il y ait confusion entre la présidence d'un établissement et celle du RTC. Il importe aussi que la spécificité de chaque site (certains sites sont davantage structurés par un organisme de recherche « historique ») soit prise en compte et que l'on n'impose pas un mode d'organisation unique mais que l'on favorise les initiatives locales et régionales pour peu qu'elles reprennent les orientations énoncées auparavant et qu'elles privilégient la lisibilité nationale et internationale, la collégialité, le travail en réseau et la créativité. Pour l'organisation des RTC et de leurs missions, une large autonomie sera laissée aux acteurs universitaires et scientifiques avec l'objectif fondamental de conserver des structures proches des individus. C'est ainsi qu'au sein des RTC, des pôles de coopération renforcée pourront être constitués entre établissements qui le souhaitent, notamment en s'appuyant sur ce qui fonctionne bien aujourd'hui dans certains PRES. Pour certains territoires présentant un potentiel très important, comme par exemple l'Île-de-France, plusieurs RTC pourront se constituer.

Réformer l'évaluation pour en faire un outil du progrès de la recherche

L'évaluation de la recherche est aussi nécessaire que complexe. Elle est nécessaire pour identifier quelles sont nos forces et faiblesses, et agir pour tirer l'ensemble du système vers le haut. Nous avons la chance, en France, d'avoir des chercheurs talentueux qui jouent un rôle important dans la communauté scientifique internationale, bien qu'ils disposent de financements moins importants que dans les autres grands pays. Pourtant, les mécanismes d'évaluation mis en place par la droite servent à sanctionner plutôt qu'à faire progresser. Résultat : les chercheurs qui ont de moins en moins de moyens pour travailler se découragent, alors qu'il serait possible de les aider à redynamiser leur activité de recherche.

Un des standards internationaux de l'évaluation consiste à la déconnecter des modes de financement. Ce principe élémentaire devra être mis en pratique, en particulier pour les mécanismes de financement contractuels des universités.

Dans le cadre des assises, nous ferons donc le bilan du fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) dont certains aspects opaques et technocratiques font l'objet de nombreuses critiques. Une négociation devra ensuite être organisée pour la faire évoluer.

L'évaluation doit être transparente, collective, contradictoire, menée par des structures légitimes pour ceux qui sont évalués. La démocratie y est donc nécessaire. Les modalités de désignation des experts et les procédures d'évaluation doivent être complètement repensées, en assurant une représentativité des communautés scientifiques et une transparence des décisions. La dimension collective de la recherche et les conditions dans lesquelles elle a été menée doivent être prises en compte: les individus doivent être évalués dans le cadre de leur activité.

Si l'évaluation est un outil nécessaire à l'attribution de moyens ou à la promotion des individus, ou encore le fondement du bilan d'une action menée, elle doit aussi conduire davantage qu'aujourd'hui à une réflexion sur l'activité évaluée afin de formuler des recommandations aidant à évoluer.

L'évaluation ne peut se limiter aux activités de recherche. L'évaluation des autres activités, comme l'enseignement, la valorisation, la diffusion de la connaissance scientifique, doit être mise en place et réellement prise en compte dans les carrières.

| B. Redynamiser la recherche

1) Nous remettrons les laboratoires au cœur du système et leur donnerons les moyens de fonctionner

Les laboratoires sont les catalyseurs de l'activité scientifique. Ils ne peuvent se réduire à une addition d'équipes en compétition pour les financements. Leur force est de rassembler aussi bien des chercheurs que des universitaires, des techniciens que des doctorants. Ils sont le lieu naturel de la coopération entre les organismes de recherche et les universités. Les partenariats entre ces structures doivent être équilibrés et symétriques. Ils représentent la synthèse entre la politique nationale des organismes, en particulier dans les disciplines où elle est fortement nécessaire, avec celle, dont l'ancrage est plus territorial, des universités.

Les laboratoires sont le lieu privilégié d'où part l'initiative scientifique. Il faut donc qu'ils aient les moyens de la soutenir, alors que leurs financements de base sont en baisse depuis des années : - 11 % au CNRS en 2011 !

La réduction du financement sur appel à projets se traduira par une augmentation des financements directs et récurrents des laboratoires, qui pourront ainsi devenir plus réactifs quand de nouveaux projets scientifiques apparaissent.

2) Nous redonnerons aux organismes de recherche une véritable mission de prospective de la stratégie nationale en matière de recherche

Les organismes de recherche, qui n'ont cessé de voir leurs modes d'action affaiblis ces dernières années, doivent jouer un rôle de coordination et de structuration nationales, notamment dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche. Cette dernière ne doit plus être le résultat d'un arbitrage entre des lobbies, mais doit découler d'un travail collectif qui pourrait être confié aux conseils scientifiques des principaux organismes de recherche. Ainsi dans le cadre des orientations nationales, le CNRS, en coopération avec les autres

organismes et les universités, pourra se voir confier, au nom de l'État, une mission de prospective et de stratégie scientifique pour la recherche fondamentale, ainsi que pour la négociation des moyens récurrents attribués aux établissements pour leurs laboratoires, en liaison avec la CPU et les associations des écoles. Il conviendra, de plus, d'utiliser au mieux les capacités d'expertise des organismes de recherche, sous-employés aujourd'hui.

Les organismes doivent pleinement assumer leur mission d'opérateur de recherche ou de co-opérateur dans les Unités mixtes de recherche (UMR), en particulier celles impliquant les universités, dont le rôle d'opérateurs de recherche s'attache surtout à la politique de site.

Pour ce faire, ils doivent recevoir les moyens nécessaires, en hommes et en moyens, pour mener une politique à long terme, tout en pouvant s'engager financièrement sur cinq ans pour mener à terme des projets.

Les grands organismes de recherche fondamentale et technologique doivent voir leurs missions et leurs périmètres redéfinis pour les remettre en phase avec les grandes priorités sociétales, environnementales et les grands enjeux de la réindustrialisation du pays. Cela passe par une vraie concertation, voire un débat parlementaire. Cette réflexion s'inscrira dans un schéma complet associant universités, organismes nationaux et monde industriel, dans lequel les rôles de chacun seront clairement énoncés. L'objectif de cette mise au point est le renforcement de la coopération entre ces différentes forces vives, trop souvent juxtaposées, sans que leurs politiques soient suffisamment cohérentes.

3) Nous développerons des réseaux nationaux et européens pour mener des projets stratégiques de grande ampleur

La coopération à l'échelle territoriale est importante pour le développement d'une région, comme l'ont montré certaines réalisations concrètes, mais elle doit s'accompagner de coopérations thématiques à l'échelle nationale et européenne.

Au niveau national : nous encouragerons le développement de réseaux nationaux de laboratoires de recherche publique, de plateformes scientifiques et de métiers, sur des thèmes scientifiques jugés prioritaires aussi bien en recherche fondamentale qu'en

recherche orientée. Des centres de recherche privée pourront y être associés. À côté de l'organisation territoriale de la recherche au sein des écosystèmes, il sera nécessaire de regrouper nationalement des forces scientifiques aptes à mener des projets stratégiques de grande ampleur, par exemple ceux conduisant à la ré-industrialisation de la France et à la relocalisation d'activités stratégiques, ceux correspondant à des programmes transversaux pluridisciplinaires ou encore à la réalisation ou la mise à niveau de très grandes infrastructures de recherche (TGIR) à forte visibilité internationale.

Au niveau européen : l'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche existe depuis des siècles, et pourtant elle est aujourd'hui en panne. La politique européenne, et en particulier celle résultant du processus de Lisbonne, s'est focalisée sur une innovation coupée de la recherche fondamentale, alors que les deux sont indissociables, et dotée d'un accompagnement et d'un financement insuffisants. Elle n'a conduit ni à un investissement suffisant à l'échelle européenne, ni à un engagement plus fort des États. Elle n'a pas non plus assuré les conditions de la mobilité souhaitée des étudiants et des chercheurs à l'échelle des projets individuels.

Pendant ce temps, de nombreux pays extra-européens ont accéléré leur effort de recherche et d'enseignement supérieur. Nous devons enfin construire un véritable espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur, fondé sur la coopération des universités et des laboratoires de recherche et la garantie d'engagements durables assurant la pérennité des collaborations et des projets. La part de la recherche fondamentale devra augmenter dans les budgets européens. Des Instituts européens permanents entre les laboratoires de recherche des différents pays de l'Union seront créés et la part des budgets nationaux mutualisée au niveau de l'Europe augmentée. C'est à ces conditions que l'Europe pourra jouer de nouveau son rôle scientifique aux côtés des grands pays dans le monde et permettre aux nations qui la composent de faire rayonner leur recherche et valoriser leur innovation à un niveau international.

Nous favoriserons la mobilité des chercheurs, des enseignants et des étudiants dans les pays de l'Union européenne. Chaque chercheur pourra tous les six ans passer au moins un semestre dans un laboratoire européen. Le

nombre de bourses Erasmus et Marie Curie sera doublé. La durée des séjours Erasmus devra être allongée et nous veillerons à encourager une meilleure préparation des étudiants avant leur départ (définition d'un niveau minimum en langue) et à faciliter leur intégration sur place (cours de méthodes, introduction au système universitaire du pays d'accueil, etc.). Tout doctorant pourra passer au moins trois mois dans une institution d'un autre pays et les cotutelles de thèses de doctorat seront davantage encouragées.

4) Nous lancerons de grands programmes pluridisciplinaires

La division récente du CNRS en Instituts verticaux a mis un coup d'arrêt au développement de la pluridisciplinarité bien au-delà de cet organisme. Si les disciplines concourent largement au progrès des connaissances, la pluridisciplinarité est aussi essentielle tant pour ce dernier que pour les réponses à amener aux enjeux de société et, *a fortiori*, pour la mise au point de produits, processus qui demande encore davantage de coopération entre chercheurs, ingénieurs et économistes. Trois types de programmes seront donc impulsés pour compenser ce lien transversal entre les disciplines insuffisamment consolidé par les Instituts du CNRS. Ces programmes seront gérés comme des agences de moyen et mis en place par l'ANR :

- des programmes pluridisciplinaires ayant pour finalité le progrès des connaissances

Ces programmes dépendront des seuls scientifiques. Décidés par un ou plusieurs organismes (après avis de leur Conseil scientifique), ils seront gérés par l'un d'eux et dotés d'un conseil de programme représentatif. Ils constitueront la part de financements récurrents accordés aux laboratoires. Les projets seront évalués *a priori* par le conseil de programme et, *a posteriori*, laboratoire par laboratoire, par l'instance d'évaluation de ceux-ci. Ils devront exclusivement fonctionner sur des emplois budgétaires ou des allocations de transition.

- des programmes finalisés sur les grands enjeux de la société

Ces programmes concernent très directement toute la société : santé, ville, environnement, éducation, etc. Ils peuvent être à l'initiative du gouvernement où à celle des scientifiques au

travers de leurs établissements. Quelle qu'en soit l'origine, l'élaboration de ces programmes doit pleinement impliquer les EPST et les EPIC concernés par les thématiques choisies. Suivant la nature du projet, les représentants de ceux-ci pourraient s'adjoindre des membres du monde associatif, économique, social, médical, culturel. Ils seraient financés par le ministère après avis de l'OPECST (et/ou du CES).

- des programmes sur les grands enjeux économiques

Ces programmes accompagneront l'effort de ré-industrialisation. Ils visent à développer des réseaux nationaux de laboratoires de recherche, de plateformes scientifiques et de métiers, sur des thèmes scientifiques et technologiques considérés comme stratégiques pour l'économie, l'emploi et, plus généralement, pour tous les thèmes renforçant la compétitivité de notre tissu industriel et des emplois associés. Ces programmes pourront inclure des thématiques de certains des pôles de compétitivité actuels et seront déclinés dans les régions.

Ils associeront laboratoires privés et publics, les Instituts Carnot, les organismes et les universités. Ils seraient votés par le Parlement, après avis de l'OPECST, et financés par l'État.

| C. Franchir une étape dans la décentralisation

L'affirmation d'une politique nationale, voire européenne, pour l'enseignement supérieur et la recherche doit s'accompagner d'un rôle moteur des territoires, acteurs de la mise en œuvre sur le terrain.

1) Nous transférerons les actions pour l'innovation aux collectivités locales

Les régions financent largement l'innovation et les pôles de compétitivité, mais de nombreuses décisions demeurent centralisées. Paradoxalement, cela accroît aussi le nombre de « guichets » au niveau d'un territoire. Nous proposons de transférer les compétences vers les régions pour l'ensemble de l'innovation en faveur des PME/PMI, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des start-ups : transfert de connaissances, valorisation des résultats nouveaux de la recherche, soutien aux incubateurs, accompagnement de la croissance des start-ups pour leur permettre d'atteindre une taille critique..

Certains pôles de compétitivité relèvent d'un territoire ou de la coopération de deux ou trois régions. Dans ce cas, les financements correspondants du Fonds unique interministériel (FUI) seront également transférés vers les régions, de même que le financement de certains projets des pôles de compétitivité impliquant des PME/PMI ou des ETI, ainsi que la gestion des fonds européens de type FEDER. Nous transférerons aussi la responsabilité de l'élaboration et de la satisfaction des besoins de recherche orientée en faveur de groupements de PME/PMI, associées ou non à des grands groupes de la filière. Enfin l'ensemble de l'innovation sociétale sera transféré et à ce titre tout le dispositif de culture scientifique technique et industrielle. La région assumera le rôle de chef de file par rapport aux autres collectivités pour toutes ces initiatives développant l'innovation sur le territoire.

2) Nous développerons les ensembles régionaux facteurs de coopérations entre les différents acteurs

Les régions jouent un rôle de plus en plus fort dans le financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Au cœur de l'aménagement équilibré du territoire, elles élaboreront des schémas stratégiques régionaux pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation exprimant les besoins du terrain. Elles doivent, de plus, faciliter la coordination de tous ceux qui contribuent au développement, à la transmission, et à la valorisation des connaissances : outre le réseau territorial des connaissances, elles associeront tous les partenaires potentiels du site, qu'ils soient publics ou privés, scientifiques, membres de la société civile ou des collectivités territoriales. De véritables systèmes du savoir et de l'innovation seront ainsi développés. La mission de ces écosystèmes consistera avant tout en une coordination stratégique des acteurs en faveur du développement du territoire, afin de faire des propositions en matière de recherche, de formation, de transfert et de culture scientifique. Ce rôle sera confié aux régions en partenariat avec les autres collectivités. Elles pourront passer des contrats pluriannuels avec les établissements et le RTC. Ces contrats seront coordonnés avec ceux de l'État. Cette coordination régionale viendra en complément des stratégies nationales et internationales des RTC et des établissements

| D. Un nouveau pacte entre la nation et les acteurs de la recherche et de l'enseignement

1) Nous lancerons un plan pluriannuel de recrutement pour rejoindre les standards internationaux

Le plan pluriannuel d'emplois scientifiques sera une rupture avec la politique menée par le gouvernement actuel, qui a constamment refusé de créer des postes stables. Une forte précarité s'est développée, dont les conséquences sont désastreuses pour la recherche elle-même. La désaffection pour les carrières scientifiques s'est amplifiée, la colère est grande chez tous ceux qui ont travaillé dur pendant tant d'années pour se retrouver sans avenir stable.

Pour passer de 2,1 % du PIB actuellement consacré à la recherche à 3 %, comme pour atteindre un bon niveau international, il faudrait accroître le nombre de personnels dans le public et le privé (hors procédures de stabilisation des CDD), de même que les crédits d'équipements, de fonctionnement, et les revalorisations... Il est clair qu'un tel objectif ne pourra être atteint en une législature, mais il faut lancer le mouvement au plus vite.

Le plan pluriannuel de l'emploi concernera aussi bien les universitaires que les personnels administratifs et techniques, les doctorants que les chercheurs. **Il faudra en effet augmenter les effectifs des personnels administratifs et mieux les former.** Trop peu nombreux au regard des demandes des tutelles et cloisonnés d'une institution à l'autre, ils sont souvent débordés et ne peuvent remplir l'intégralité de leurs missions.

Le plan concernera également les carrières, qui sont aujourd'hui insuffisamment attractives, surtout en leur début. Mais il ne concernera pas seulement le système académique : nous voulons augmenter fortement les débouchés de nos docteurs dans le reste de la société, c'est l'un des piliers de la société créative que nous voulons impulser.

Pour le secteur public, des moyens importants devront être engagés pour renforcer, dans les universités et les laboratoires, des postes de chercheurs, d'enseignants chercheurs, mais aussi les postes administratifs et techniques qui font cruellement défaut aujourd'hui. Le sous-financement des doctorants devra aussi être résorbé.

Pour rendre attractives les carrières de l'ESR, et notamment pour attirer les jeunes vers le doctorat, les carrières seront significativement améliorées, particulièrement en leur début.

L'indépendance des scientifiques est une priorité absolue. De ce point de vue le statut de fonctionnaire est celui qui protège le mieux les personnels de l'ESR des pressions politiques ou économiques, non seulement pour le contenu de leur activité, mais aussi pour l'indépendance de leurs expertises.

2) Nous assurerons un avenir aux jeunes chercheurs

Le doctorat est un niveau de référence dans de nombreux pays, à commencer par nos principaux partenaires comme l'Allemagne. Les docteurs doivent être reconnus pour la qualité de leur formation, utile à de nombreux métiers en dehors de la sphère académique. L'État **doit montrer l'exemple, en intégrant le doctorat comme niveau de recrutement dans les grilles de la fonction publique**. La haute fonction publique gagnerait beaucoup à s'ouvrir aux profils différents que sont les docteurs. Nous favoriserons l'accès des docteurs aux différentes administrations, qu'elles soient au niveau de l'État ou des collectivités locales.

Dans le secteur privé, seuls 13 % des personnels de recherche sont titulaires d'un doctorat. La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives doit être enfin mise en œuvre. Au-delà, nous conditionnerons certaines aides de l'État à l'embauche de docteurs, qui jouent dans les entreprises le rôle de «passeurs de recherche».

Nous renforcerons la formation doctorale. Les écoles doctorales sont le lieu de la formation des docteurs. Elles seront renforcées pour améliorer le suivi des doctorants, et les aspects de leur formation favorisant leur insertion professionnelle, de manière individualisée. Un effort particulier sera porté sur la formation pédagogique, afin que les doctorants qui souhaitent enseigner soient mieux accompagnés.

Le soutien aux associations de docteurs, l'organisation de rencontres régulières avec les entreprises qui recrutent, la promotion du diplôme de docteur feront partie de leurs missions.

Nous ferons reculer la précarité des doctorants et nous soutiendrons l'avancement du

recrutement des docteurs. L'explosion du nombre de CDD est un handicap. Comment se lancer dans des projets scientifiques audacieux quand on doit en permanence chercher le contrat suivant ? La priorité sera donc de favoriser l'intégration des CDD sur des emplois stables. Les crédits servant à payer ce personnel seront convertis en emplois budgétaires en respectant les modalités et le niveau des concours. C'est d'abord une question de justice pour ces personnels.

Pour les recrutements au niveau du doctorat, cette opération devra s'effectuer au maximum en deux ans afin d'ouvrir la voie à un recrutement beaucoup plus jeune pour les nouvelles générations, à savoir au plus près de la thèse. Pour financer la période entre l'obtention du doctorat et le recrutement, il sera créé des allocations de transition, d'une durée de 18 mois pour donner le temps de se présenter aux concours.

II -La recherche publique et privée, la formation supérieure au cœur de notre politique d'innovation

I A. La recherche et l'innovation au service d'un emploi durable

1) Nous relancerons la recherche privée

La recherche privée est devenue le point faible de la recherche française. Longtemps bien placée grâce aux grands programmes liés à la reconstruction et à l'autonomie industrielles et énergétiques qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, stimulée par la recherche menée dans le secteur de la défense dans la même période, elle n'a cessé de diminuer depuis. Cette baisse est d'autant plus dommageable que, parallèlement, au cours de ces dix dernières années, les pays émergents (BRIC) et nombre de nos voisins européens, les États-Unis, le Canada, le Japon ont, au contraire, encouragé la recherche privée comme publique. Un exemple extrême est la Corée du Sud où les aides ont augmenté de 76 % en dix ans. En France, depuis 2002, malgré des aides directes et fiscales de l'État en forte croissance avec l'évolution d'un crédit d'impôt recherche multiplié par cinq en cinq ans, ce qui nous place à un niveau d'aides le plus élevé au monde, les dépenses de recherche des entreprises ont stagné.

Le sous-investissement financier des grandes entreprises dans leur propre recherche se manifeste notamment par le faible recrutement des jeunes docteurs. Par comparaison avec leurs voisines allemandes, les entreprises françaises affichent un taux de docteurs de 13 % dans leurs équipes de recherche pour 53 % d'ingénieurs, soit trois fois moins que les Allemands et seuls 20 % de jeunes docteurs travaillent dans le secteur privé à la sortie de leur thèse. De plus, le titre d'ingénieur-docteur est mal reconnu et même fragilisé par l'obligation faite au CNRS de diminuer drastiquement le nombre de BDI, formation qu'il faudrait au contraire fortement encourager.

Les grands groupes ont progressivement diminué la place des recherches fondamentales en amont des applications recherchées, ce qui a considérablement freiné les coopérations public-privé, ainsi que les échanges réciproques entre chercheurs du public et du privé.

C'est pourquoi les aides publiques à la recherche et à l'innovation pour le secteur privé devront être conditionnées à la croissance du financement propre des entreprises à la R&D, au renforcement du potentiel humain ainsi qu'aux échanges réciproques entre chercheurs publics et privés. C'est ainsi que nous encouragerons les passerelles dans les deux sens, entre privé et public, les consultances, les congés sabbatiques, les chaires... Il s'agira ici de mélanger les intelligences du privé et du public, de favoriser les interfaces, sans jamais menacer l'indépendance du socle de l'enseignement supérieur et de la recherche académique garantie par le fonctionnement des conseils des universités et des organismes et l'organisation de leur gouvernance.

2) Nous mettrons l'innovation au service de l'industrie et de la création de nouvelles filières

En Europe, 80 % des créations d'emplois sont liées à l'innovation. Même si la notion d'innovation est plus large que la recherche (il y a l'innovation de management, marketing, sociale, sociétale, d'usages), **le lien entre innovation, création d'emplois, maintien d'emplois industriels, développement de secteurs d'avenir et enseignement supérieur et recherche est tout à fait évident.**

Le renforcement de ce lien est donc un enjeu majeur d'irrigation de l'industrie, des services et de création de nouvelles filières et de nouveaux emplois pour lesquels de nouvelles qualifications, donc de nouvelles filières de formation, seront nécessaires. Il s'agit d'abord de conforter l'industrie, en l'irriguant en innovation et en développant, grâce à la recherche, des procédés de fabrication plus économes en énergie et en ressources et plus respectueux de l'impact environnemental. Il s'agit aussi d'encourager de façon cohérente et suivie (le contraire de ce qui s'est fait par exemple pour le photovoltaïque depuis cinq ans en France) de nouvelles filières dans des secteurs prioritaires dont l'impact sociétal, économique, environnemental nous semble essentiel : énergies renouvelables, efficacité énergétique, accompagnement du grand âge, lutte contre les maladies neuro-dégénératives, le cancer, les secteurs stratégiques et transversaux comme les technologies de l'information, les biotechnologies, les écotechnologies, en donnant toute leur place aux sciences humaines et sociales indispensables pour la prise en compte des usages, des risques, de la cohésion sociale,

des modes de gouvernance souhaitables, du dialogue science/société... Ces programmes, soutenus par l'État et les collectivités territoriales, au premier rang desquels les Régions, seront le creuset des coopérations entre grandes entreprises et PME innovantes, entre secteur public et secteur privé.

3) Nous orienterons nos aides vers les PMI PME pour les aider à se développer

Les recherches orientées ou finalisées issues de ces programmes doivent déboucher sur l'innovation et la création d'emplois. Nous proposons de rééquilibrer une partie des aides de l'État (FSI, CIR, pôles de compétitivité...). Celles-ci sont aujourd'hui davantage destinées aux grands groupes, et n'amènent pas toujours des contreparties en termes de coopérations avec des organismes ou laboratoires publics français ou européens ou en termes de maintien ou création d'emplois. Il s'agira donc d'être beaucoup plus vigilants sur ces contreparties, et aussi d'orienter des aides, **vers les PMI PME**, qui sont au cœur de la création d'emplois innovants et moins facilement délocalisables. Nous les aiderons à devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI), trop peu nombreuses en France par rapport à nos voisins allemands. Nous rétablirons des relations équilibrées et partenariales entre grands groupes et PMI PME, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et veillerons à un équilibre global entre recherche fondamentale, recherche orientée et recherche finalisée ou partenariale avec le secteur privé.

Le processus de valorisation de la recherche aboutit souvent à la création d'une entreprise dédiée, dont une partie importante des parts sociales appartient, en direct ou via les fonds de transfert, au chercheur et à son laboratoire. Ces entreprises font partie de la catégorie PME indépendantes et innovantes et sont, par définition, très fragiles notamment dans leurs premières années, ce qui nécessite une attention et un accompagnement particuliers des pouvoirs publics. Dans ce cadre, **le statut de la JEI** (jeune entreprise innovante) ou JEU (universitaire) **est un outil** crucial qui s'adresse à la PME indépendante et innovante de moins de huit ans. Pourtant, le gouvernement a décidé, dans sa chasse aux économies, de réduire la durée de son soutien à ces entreprises très prometteuses en termes de croissance. Cela pénalise particulièrement les entreprises du secteur des biotechnologies et du biomédical, à cause des durées plus longues de retour sur investissement

liées à la certification et homologation des produits, services ou médicaments. **Il est donc fondamental de pérenniser leur statut initial, en revenant sur les modifications de la loi de finances 2011.**

Nous encouragerons aussi les réseaux de « business angels » et l'accompagnement de la croissance des PMI PME pour les faire passer du statut de « souris » à celui de « gazelles » créatrices d'emplois et exportatrices (on sait que l'innovation et la compétitivité sont prépondérantes dans la capacité des entreprises à exporter).

Enfin, pour aider les PMI PME à devenir des ETI, **il faudra favoriser l'évolution de notre société vers un modèle plus technologique et innovant** : ce sont bien l'État, les collectivités territoriales au premier rang desquelles les régions, les acteurs économiques et les Français qui garantiront *in fine* le développement durable des PMI PME indépendantes et innovantes en devenant leurs premiers partenaires ou premiers clients. Ainsi, la mise en place d'un « **Small Business Act** » européen sera une priorité et les politiques **d'incitation à la consommation ou d'incitation fiscale à l'investissement technologique** seront des outils très puissants à mettre au service du développement des PMI PME.

4) Nous réorienterons le crédit d'impôt recherche (CIR)

Il ne s'agit pas de remettre en cause un outil que nous avons confirmé lors de la loi sur l'innovation mise en place par Lionel Jospin en 1999, mais de mettre fin à une inflation et à des dérives constatées depuis l'élargissement de l'assiette de cet impôt en 2008. La recherche privée doit rester un acteur majeur pour servir les besoins des entreprises en matière d'innovation. L'État doit stimuler cette recherche privée notamment dans les secteurs stratégiques et au sein des PMI PME innovantes, car l'augmentation de l'effort de recherche privée contribuera aussi fortement au développement de l'innovation en France.

Le principal outil de soutien direct de la recherche privée, notamment dans les PME indépendantes et innovantes, restera le crédit d'impôt recherche, en plus des aides à l'innovation d'OSEO ou la participation aux projets développés au sein des pôles de compétitivité impliquant la recherche publique et privée.

Mais le CIR est devenu, depuis l'élargissement de son assiette en 2008, un outil d'optimisation fiscale pour certains grands groupes où le pilotage de la recherche échappe aujourd'hui aux équipes de R&D pour passer aux mains des financiers en charge de multiplier les filiales pour neutraliser l'imposition du groupe, au détriment d'une stratégie de recherche cohérente, menée avec les laboratoires publics, les PMI PME dans les pôles de compétitivité. L'objectif initial du CIR, ainsi détourné, est passé en trois ans de 1,5 milliard euros à plus de 5 milliards, ce qui représente au passage trois fois la subvention accordée au CNRS pour rémunérer ses 12 000 chercheurs. Le rapport parlementaire réalisé en 2010 par Alain Claeys, Jean-Pierre Gorges et Pierre Lasbordes préconisait des actions correctives qui ont été rejetées par la droite, tout en demandant qu'une mission parlementaire puisse évaluer l'impact du CIR. Nous reprendrons ces propositions, de façon à recentrer le CIR en direction des PMI PME, ETI et industries stratégiques et en l'assortissant en particulier pour les grands groupes de contreparties d'investissement R&D avec des centres de compétences publics et privés français et européens (laboratoires, PMI PME...) chaque fois que possible. Nous proposons un renforcement de l'utilisation du CIR pour faciliter l'emploi des docteurs dans les entreprises.

Les méthodes de calcul actuelles, globalement favorables, seront maintenues pour les PMI PME, les ETI ainsi que les industries stratégiques mais elles devront être revues pour les grands groupes, sauf dans le cas de programmes stratégiques. En effet, alors que dans le cas des PMI PME, une multiplication du CIR par 2,1 de 2007 à 2008 a correspondu à la même progression des frais de R&D déclarés, sa multiplication par 3,3 sur la même période dans les grands groupes ne s'accompagne que d'une progression de 8 % des frais de R&D déclarés. Cette situation appelle à réviser éventuellement les taux, voire les assiettes de calcul et surtout à conditionner l'attribution du CIR aux points clefs pour la valorisation de la recherche et notamment l'emploi de docteurs dans l'entreprise, l'investissement dans les relations avec les laboratoires de recherche et les PMI PME innovantes, via des partenariats (pôles de compétitivité ou partenariats directs) ou des investissements dans des fonds de capital risque dédiés à ces entreprises ou à des transferts technologiques.

| B. Un partenariat à renforcer et à organiser entre recherche publique et recherche privée

L'insuffisance des échanges entre les chercheurs et les acteurs économiques bénéficiaires du transfert a pour origine les différences culturelles fortes, notamment pour les contraintes de temps, l'organisation du travail et un manque de connaissance réciproque et de langage commun entre le monde académique, dont la mission première réside dans le progrès de la science, et le monde économique qui ne peut tirer profit que de technologies et d'applications. Il est d'autant plus accentué par le faible taux d'emplois des docteurs en entreprise. Il nous faut donc encourager les passerelles entre la recherche publique et la recherche privée, en décloisonnant les cultures et en favorisant les échanges et, sur une base de volontariat, les parcours mixtes.

Il faut aussi obtenir une contribution bien plus élevée du secteur privé au financement de la recherche orientée dans le secteur public. Il est tout de même étonnant de relever que le total des contrats de recherche annuels passés par l'industrie à la recherche publique se monte à peine au niveau de trois semaines de bénéfice d'un de nos grands groupes pétroliers... (600 millions d'euros par an)

1) Nous encouragerons les passerelles public-privé

Les coopérations passent avant tout par **le dialogue, voire la mobilité**, entre chercheurs du public et du privé. Le dualisme actuel de la formation entre universités et écoles est un obstacle à ce dialogue. Il faudra donc **organiser des parcours professionnels mixtes, permettant des allers et retours entre le secteur privé et le secteur public, ouverts aux chercheurs et ingénieurs à la fois de la recherche publique et privée, tout au long de leur carrière, en utilisant et en complétant à cet effet la loi de 1999.**

Les chercheurs académiques qui le souhaitent seront donc encouragés à prendre en charge des fonctions en recherche et développement dans le secteur privé, pour une période déterminée, au minimum d'une année. Les mesures d'encouragement pourront se traduire par des promotions fléchées, par exemple, dans des organismes comme le CNRS, en définissant un pourcentage (à

évaluer) de postes ouverts au concours DR2 ou DR1 à réserver aux chercheurs ayant effectué ces parcours mixtes ou en mettant en place des **primes de mobilité**.

Les chercheurs du secteur privé seront encouragés à venir développer des projets partenariaux au sein de laboratoires publics. De même, **les ingénieurs travaillant en entreprises seront incités, par des primes de mobilité ou des incitations fiscales pour les entreprises employeurs, à prendre en charge des fonctions et responsabilités dans des projets scientifiques menés dans les laboratoires publics.**

Par ailleurs, **les conventions CIFRE, qui permettent un doctorat dans l'entreprise, en particulier dans les PMI PME et les ETI, seront amplifiées, alors que leur financement se réduit mécaniquement aujourd'hui de 5 % par an.**

Nous inciterons également les établissements à **introduire dans leurs projets de fin d'études encadrés par des enseignants chercheurs ou des chercheurs, ou dans le cadre du volet formation à l'insertion professionnelle des doctorants, des problèmes d'innovation d'entreprises, localisées dans leur environnement, en privilégiant les PMI PME impliquées dans les pôles de compétitivité ou intégrées dans des projets structurants pour le territoire.** Une telle mesure, qui a fait ses preuves dans certains territoires, permettra aux PMI PME un contact avec la recherche et ouvrira la possibilité de recourir à l'embauche de docteurs pour amener des réponses à des problématiques internes. Pour encourager ce type de partenariat, **les régions, dans le cadre des compétences que nous souhaitons leur transférer en matière d'innovation, pourraient prendre partiellement en charge le coût de la consultance pour la PME.** Ce type d'activités pourrait être introduit dans l'évaluation de la carrière du chercheur ou de l'enseignant chercheur. Une autre façon de favoriser la mixité public-privé sera de promouvoir auprès des **grands comptes industriels la possibilité de financer des chaires académiques** (pour des durées de un an, éventuellement renouvelables) permettant à des scientifiques de renommée internationale de stimuler les recherches dans les secteurs émergents.

Toutes ces mesures ont pour **objectifs de favoriser une acculturation réciproque, une atténuation des incompréhensions mutuelles** (depuis la « marchandisation de la recherche »

jusqu'à la « tour d'ivoire des chercheurs »...) et **une fertilisation croisée.**

Enfin, la valorisation économique de la recherche est un processus lent et complexe, qui ne se commande ni se prédit. Il repose avant tout sur une rencontre, autour d'une idée, de plusieurs compétences - scientifiques, industrielles, juridiques, commerciales et financières - qui, parfois, permettent de transformer cette idée d'abord en projet, puis en propriété intellectuelle et, enfin, en valeur économique. Pour progresser sur la question du transfert, il est donc indispensable de reconnaître d'abord les spécificités de chaque sujet et les compétences propres de chaque acteur. Nous devons laisser la liberté créatrice aux équipes de recherche et attirer au contact de ces équipes les compétences extérieures qui sont nécessaires au transfert.

2) Nous simplifierons l'organisation de la valorisation de la recherche

L'organisation de l'accompagnement du transfert de technologies, amorcée en 1999, s'est complexifiée avec les lois de 2006 puis 2008 ainsi qu'avec les récentes incitations dans le cadre des investissements d'avenir du grand emprunt. Le résultat est un enchevêtrement de dispositifs qui se complètent dans le meilleur des cas, mais bien souvent se chevauchent, au détriment de l'efficacité recherchée : incubateurs, pôles de compétitivité, Instituts Carnot, RTRA et RTRS, Alliances, SATT (Sociétés d'accélération des transferts de technologie), IRT (Instituts de recherche technologique), IEED (Instituts d'excellence pour les énergies décarbonées), France Brevets, filiales de valorisation des universités et des organismes de recherche et la liste n'est pas exhaustive... Pour accélérer le transfert, l'État a imposé que ces dispositifs, tous dotés d'un statut juridique indépendant et d'une personnalité morale, disposent de capacités décisionnelles en matière de propriété intellectuelle et de stratégie de valorisation. Or, au même moment, l'État a mis en place tous les dispositifs légaux et réglementaires nécessaires pour que les universités acquièrent leur pleine autonomie et deviennent les véritables pilotes de leurs activités et de leur gestion. On se trouve ainsi non seulement devant un paysage encombré, où l'on ne sait plus qui fait quoi, mais aussi et surtout devant une incohérence forte : les acteurs académiques propriétaires de brevets financés par les fonds publics sont d'une part encouragés à prendre en main leur propre

pilotage et sont, d'autre part, délestés de leur capacité à décider de leur politique et stratégie de valorisation.

Les SATT, préconisés par les Investissements d'avenir (IA), sont au cœur de cette contradiction. Le cahier des charges du CGI (Commissariat général à l'investissement) qui gère les IA, impose que ces sociétés, à caractère commercial, atteignent une autonomie financière et reconstituent le capital initial dont elles auront été dotées par l'État, tout en leur interdisant de prendre des participations au capital des start-ups qu'elles auront accompagnées. De ce fait, il y a peu de chances qu'elles puissent être économiquement viables un jour.

Par ailleurs, le cahier des charges recommande qu'elles se rémunèrent sur les redevances engendrées par les concessions de licences. Cela pose un double problème : tout d'abord, une comparaison des meilleures universités mondiales en la matière démontre que cette activité n'est pas rémunératrice et ne suffit en aucun cas à reconstituer l'investissement initial consenti par l'État ; en second lieu, ces sociétés, pour pouvoir assurer leur fonctionnement, devront délaissier des activités de valorisation proprement dites, car plus risquées en termes de retours financiers, pour se concentrer sur des activités plus rapidement rémunératrices comme la gestion de contrats, de plateformes techniques, de locaux, d'événementiels, une dérive que l'on observe déjà aujourd'hui et qui ne fera que s'accroître.

Compte tenu de la confusion générée par cet empilement de dispositifs et du manque de cohésion global, il ne serait pas pertinent de poursuivre la création de nouveaux outils. Il est urgent tout d'abord de réintroduire de la souplesse, de reconnaître la diversité des situations sur le territoire, d'autoriser des solutions adaptées à chaque situation, d'assurer une certaine pérennité aux actions en cours. C'est pourquoi nous proposons que la responsabilité de l'innovation vis à vis des PME/PMI, des start-ups, des JEI et des ETI soit transférée aux régions avec les moyens correspondants, afin que l'on rapproche le niveau de décision des acteurs et que l'on puisse mieux tenir compte des systèmes locaux, tout en maintenant la possibilité de créer des grappes interrégionales ou nationales de brevets.

3) Nous mettrons la BPI (Banque publique d'investissement) au service de la recherche et de l'innovation

Tout outil de stimulation de l'innovation ne portant ses fruits qu'à moyen terme, il sera impératif de réaliser un vrai audit par des organismes réellement spécialistes du secteur de l'innovation pour évaluer tous les dispositifs créés depuis 2005. C'est sur la base de ces évaluations que certaines orientations pourront être infléchies, en réaffectant pour partie, si besoin est, les financements des investissements d'avenir non encore distribués et en privilégiant les dispositifs MOP (maîtrise d'ouvrage publique) aux PPP.

Le secteur public doit en effet se réappropriier le pilotage de la valorisation économique de ses travaux financés par des fonds publics, il sera donc important de rendre les acteurs académiques pleinement responsables de leur stratégie de valorisation, par exemple en les incitant à développer un pilotage rapproché des dispositifs et à prendre des participations dans leurs start-ups (la loi l'autorise, mais les acteurs académiques ne disposent le plus souvent ni des moyens ni des compétences pour assumer pleinement cette capacité). Cette prise de responsabilité en direct permettra aux académiques de se familiariser progressivement avec le monde économique et de mieux le maîtriser. La question de la propriété intellectuelle et de la propriété industrielle devra faire l'objet d'un intérêt particulier, en veillant à la fois à la liberté nécessaire de la recherche mais aussi à la protection des innovations générées par le secteur économique à partir des résultats de la recherche et créateurs d'emplois et de richesses bénéficiant au territoire. La mise en place d'un brevet européen et la recherche d'accords internationaux sur les conditions de la brevetabilité du vivant ou d'autres domaines aussi sensibles que celui-là sont indispensables à un partenariat équilibré entre recherche publique et recherche privée.

Pour cela, il est nécessaire de doter la recherche publique des droits et moyens nécessaires, notamment pour éviter qu'un tiers puisse acquérir les fruits de la valorisation contre le simple paiement du coût marginal du processus.

Dans le co-financement de ces transferts de technologie et créations d'entreprises innovantes, **la Banque publique d'investissement que nous proposons de créer jouera un rôle de premier plan.** Elle a

vocation à regrouper la filiale entreprises de la CDC, Oséo, le FSI (Fonds stratégique d'investissement), les investissements d'avenir du grand emprunt, les structures régionales de capital investissement, les dispositifs d'accompagnement de la Banque Postale et de la Banque de France et sera mobilisée au plus près du terrain et des projets sous forme de fonds régionaux mutualisant les moyens des conseils régionaux, métropoles et agglomérations (collectivités en charge des compétences d'enseignement supérieur, recherche et développement économique), des pôles de compétitivité, des clusters ainsi que de l'ensemble des partenaires du développement local. Les fonds d'amorçage thématiques seront évalués et, éventuellement, intégrés dans le dispositif de la BPI.

III- Une nouvelle ambition nationale pour la réussite de tous les étudiants

Les socialistes veulent construire un nouveau modèle de développement respectueux de la planète et des générations à venir, qui rompe avec la tyrannie du court terme. Nous portons l'ambition d'une société créative et créatrice de richesse qui valorise le bien-être plutôt que le tout-avoir, qui redonne aux individus la maîtrise de leur vie, aux citoyens la maîtrise de leur destin collectif. Pour cela, nous avons besoin de pouvoirs publics qui mettent au cœur de leurs préoccupations la réduction des inégalités et la réponse aux besoins essentiels de la personne humaine et qui accordent davantage de ressources aux activités qui préparent l'avenir : l'éducation, la culture, la recherche, l'innovation, le développement des infrastructures, la sobriété énergétique...

Cette société sera bâtie par les femmes et les hommes qui se forment aujourd'hui : scientifiques, techniciens, ingénieurs, entrepreneurs, enseignants... C'est sur leur diversité, leurs compétences, leurs qualifications, leur créativité, leurs connaissances actualisées dans les sciences exactes comme dans les humanités et les sciences sociales que reposeront la croissance, le rang de la France et sa capacité à répondre aux défis de la concurrence et de la compétition mondiale.

Sortir de la récession étudiante pour redresser la France et offrir un avenir à la jeunesse

Rebutés par de multiples obstacles, le plus souvent sociaux et culturels, les jeunes sont aujourd'hui trop nombreux à échouer et même à renoncer avant d'avoir tenté. La France n'a toujours pas passé le cap des 3 millions d'étudiants et ne s'apprête pas à le franchir. Cent cinquante mille jeunes sortent toujours du système sans diplôme ni qualification. La proportion de bacheliers stagne depuis 15 ans à moins de deux tiers d'une génération. Plus grave encore : la France est **l'un des seuls pays de l'OCDE dans lequel la part des jeunes qui poursuivent des études au delà de 20 ans n'a pas progressé depuis 1995**. Seuls 24 % d'une génération parviennent au niveau de la licence. Depuis 2005, **le taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur est même en baisse**, et le nombre d'étudiants ne se maintient que par l'apport des étudiants étrangers. L'augmentation de la proportion de bacheliers professionnels – dont plus de

60 % ne poursuivent pas d'études supérieures – n'explique pas seule ce phénomène : la baisse d'appétence pour les études touche aujourd'hui les bacheliers généraux et technologiques.

De multiples facteurs contribuent à cette **récession étudiante**. L'absence de perspective, la précarité, les **difficultés et l'absence d'autonomie financières des jeunes issus de milieux populaires, le déclassement** qui touchent trop souvent les jeunes diplômés aujourd'hui ne sont pas les moindres d'entre eux. Aux yeux de nombreux jeunes, l'enseignement supérieur, et tout particulièrement l'université, ne paraissent plus en mesure de remplir leurs promesses d'accomplissement personnel et professionnel. **Les taux catastrophiques d'échec dans les premières années du cycle licence** universitaire – plus de 40% des étudiants inscrits en première année ne décrochent pas de diplôme et 20% des entrants dans le supérieur sortent *in fine* sans diplôme. – rebutent de plus en plus de bacheliers et brisent les ambitions de beaucoup d'étudiants insuffisamment préparés et accompagnés. **L'accès aux études supérieures, et plus encore, la réussite dans les études supérieures, demeurent en outre profondément inégalitaires et socialement discriminants**. Ces inégalités sociales ont même tendance à s'aggraver et se retrouvent à tous les niveaux. Accès global à l'enseignement supérieur, type de filière choisie, durée d'études : dans tous les cas, les enfants des familles les moins favorisées en situation difficile sont sous-représentés. Ainsi, les enfants d'ouvriers (25,4 % de la population active) qui forment 13 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, ne sont plus que 5 % en troisième cycle. 13 % seulement des étudiants de Classes préparatoires aux grandes écoles (CGPE) viennent d'un milieu défavorisé.

Dès lors, l'accès - et la réussite - du plus grand nombre dans l'enseignement supérieur, y compris des jeunes qui en sont aujourd'hui écartés, est un impératif social, économique et démocratique. C'est une nécessité économique : une année moyenne d'étude supplémentaire enrichirait le pays de 5 à 8 %. Tout ceci était inclus dans ce que l'on appelle l'engagement de Lisbonne de 2002, visant à construire une Société de la connaissance en Europe, dont les objectifs n'ont malheureusement jamais été atteints, faute de volonté des gouvernements de droite qui se sont succédé.

C'est un enjeu de justice sociale, tant le niveau de formation et de qualification influe sur la vie professionnelle, les conditions sociales et même sanitaires des individus tout au long de leur vie. Chaque année d'étude supplémentaire a un impact non seulement sur les revenus (jusqu'à 10 % par année), mais aussi sur la santé, le taux de mortalité, l'espérance de vie... Inversement, notamment sous l'effet de l'introduction dans les entreprises de nouvelles technologies adaptées à une main-d'œuvre qualifiée, l'écart se creuse entre les salariés les mieux formés et les autres, qui décrochent inexorablement. 42 % des jeunes sans qualification sont au chômage. Ce décrochage est d'autant plus dramatique que les inégalités dans la formation initiale ne se rattrapent pas : seuls 14% des salariés sans diplôme ont accès à une formation professionnelle dans l'année, contre 44% des diplômés de l'enseignement supérieur. Il faut dire et redire qu'en **matière éducative**, contrairement aux idées reçues, **le plus n'est pas l'ennemi du bien** : l'accroissement considérable du nombre de bacheliers entre 1985 et 1995 par exemple, ne s'est pas traduit par une baisse mesurable du niveau. La stagnation qui a suivi, en revanche, s'est bien accompagnée d'une telle baisse. « L'excellence » ne peut reposer que sur une large base d'étudiants bien formés. Nous devons donc former davantage, plus de jeunes, plus longtemps et **reprenre le mouvement historique de l'accroissement des qualifications de tous. Cela signifie aussi la formation d'une communauté étudiante plus nombreuse et plus diversifiée dans ses origines, ses capacités et ses compétences**.

Enfin, **c'est une exigence démocratique** : du savoir et de la culture des citoyens dépendent leur capacité à exercer des choix éclairés. La société que nous voulons construire illustre bien ce besoin de connaissances et de savoirs pour tous, afin que chacun puisse exercer pleinement sa citoyenneté.

Nous devons faire sauter les verrous, y compris psychologiques et culturels, qui bouchent l'horizon des jeunes. Le XIX^e a été le temps de la conquête par les classes populaires de l'enseignement primaire, le XX^e siècle celui de l'enseignement secondaire. À l'aune du XXI^e siècle, l'ambition est claire, la voie du progrès évidente : c'est de l'enseignement supérieur qu'il faut désormais ouvrir les portes.

Augmenter de 50 % le nombre de diplômés du supérieur : un objectif à dix ans

Nous nous donnons pour objectif d'augmenter de 50 % le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en dix ans : pour cela, il faudra donner aux étudiants les moyens matériels et pédagogiques de la réussite, en les aidant à mieux s'orienter, en rénovant profondément les premiers cycles et en améliorant leurs conditions d'études. Aujourd'hui, dans notre pays, 24 % des jeunes seulement ont un niveau licence, ce qui nous place en position bien plus défavorable que les pays d'Europe et du monde au développement équivalent.

| A. Aider les jeunes à construire leur parcours : préparer l'entrée dans le supérieur et mieux orienter

Dans le supérieur comme dans le secondaire, trop souvent, l'« orientation » ou la « réorientation » sont synonymes d'échec et de décrochage et les dispositifs d'orientation générateurs d'inégalités sociales. Nous devons passer d'une orientation imposée à une orientation choisie tout au long de la scolarité et des études, en tenant compte des motivations des jeunes et en les accompagnant vers la réussite.

1) Nous construirons un service public de l'orientation pour accompagner les étudiants dans leurs choix

Les services d'orientation sont encore fondés sur une forte coupure entre le secondaire et le supérieur, qui n'est plus d'actualité quand les lycéens se projettent, dès la seconde, dans une poursuite d'études au-delà du bac. Nous regrouperons les moyens aujourd'hui éclatés et mettrons en place en région un **service public d'information, d'orientation de proximité et d'accompagnement**. Pour que les étudiants reçoivent, outre une information utile sur les débouchés, un véritable accompagnement (conseils personnalisés sur les filières qu'ils visent et sur leurs chances de réussite); **les responsables pédagogiques des établissements d'enseignement supérieur de la région participeront à ce réseau d'orientation** en lien avec les professeurs de lycée.

Par ailleurs, **au sein des universités et des réseaux territoriaux de la connaissance** que nous voulons mettre en place, il conviendra d'étoffer les services d'orientation qui ne peuvent se résumer, comme c'est trop

souvent le cas aujourd'hui, à être de simples « banques de stages ». **Des enseignants seront associés à ces services** et feront le lien avec les professionnels pour une présentation des métiers aux étudiants et aux enseignants.

2) Nous améliorerons la transition avec l'enseignement secondaire pour accroître les chances de réussite dans l'enseignement supérieur

Pour faciliter la transition avec le lycée - moment de fragilité et trop souvent de décrochage - et permettre aux étudiants de mieux s'adapter à un nouveau type d'enseignement, nous engagerons un programme de recherche pédagogique sur les outils nécessaires à une entrée réussie dans l'enseignement supérieur et leur mise en œuvre au lycée (travail collectif, recherches autonomes, écrits d'élaboration...).

Les réseaux territoriaux de la connaissance auront pour mission de renforcer, en dégageant le temps nécessaire à la concertation, les **collaborations entre équipes pédagogiques d'un site** afin de développer la préparation des lycéens à l'enseignement supérieur (« stages » dans les universités et les autres filières, interventions régulières d'enseignants du supérieur dans les lycées...).

3) Nous développerons les formations technologiques et professionnelles et les passerelles entre formations pour offrir à tous des parcours adaptés à leurs compétences et leurs aspirations

Les bacheliers issus des filières technologiques et, plus encore, professionnelles, sont les plus touchés par l'échec dans l'enseignement supérieur. Alors qu'il est de 61 % pour les bacheliers généraux, le taux de réussite à la licence en trois ou quatre ans n'est que de 22 % pour les bacheliers technologiques et de 7 % pour les bacheliers professionnels. Ces jeunes doivent être mieux accompagnés, **via des projets locaux**, pour favoriser **leur réussite dans le supérieur**, notamment s'ils font le choix d'une filière générale. Il convient aussi de **développer l'offre de formation dans les filières technologiques et professionnelles, en particulier au niveau Bac +3**, tout en garantissant **l'existence de passerelles**, à l'instar des dispositifs qui permettent aux étudiants de BTS et d'IUT d'entrer dans une école d'ingénieurs. Pour cela, il est nécessaire, en étroite concertation avec les représentants du monde professionnel, de remettre à plat l'ensemble des formations du CAP à la licence

professionnelle, afin que **chaque diplôme permette, soit une insertion professionnelle directe, soit une poursuite d'études au niveau de qualification supérieur**. Par ailleurs, l'accès des étudiants de la licence 2 générale à la licence professionnelle doit être développé pour ceux qui le souhaitent.

Les BTS et les IUT, filières courtes et professionnalisantes, sont très attractives, sans doute moins en raison de leur caractère sélectif que de la sécurité qu'elles fournissent aux étudiants qui s'y engagent : encadrement pédagogique important, visibilité sur l'avenir (diplôme et insertion professionnelle). Ces filières ont cependant **vocation à accueillir prioritairement – mais sans exclusive – les bacheliers des filières professionnelles (BTS) et technologiques (IUT)** et ne doivent pas servir de voie de contournement des premiers cycles universitaires, qui doivent pour leur part être profondément refondus pour offrir les mêmes avantages. Lorsque ces avantages seront acquis, notamment ceux attachés à l'insertion professionnelle, nous étudierons, avec l'ensemble des acteurs concernés, la possibilité d'amener ces formations au niveau de la licence, de façon à faciliter les passerelles et reprises d'études dans un cadre LMD.

Un exemple : les études de médecine.

Les trois filières de santé, médecine, odontologie et sage-femme se sont réunies depuis plusieurs années pour mettre en commun la première année de leurs études, tant pour ce qui concerne le programme que pour l'enseignement lui-même. Un concours commun avec un nombre limité de places (numerus clausus) est organisé au terme de cette première année.

Au fil des années, cette organisation a donné lieu à une dérive importante à l'origine d'une insatisfaction globale aujourd'hui devenue inacceptable tant pour les étudiants que pour les enseignants. En particulier,

- la difficulté des concours crée une pression difficilement soutenable ;
- le nombre excessif d'étudiants inscrits en première année gêne considérablement la mise en œuvre d'un enseignement de qualité ;
- peu ou rien n'est actuellement prévu pour que les très nombreux étudiants qui échouent au concours après deux tentatives puissent ne pas perdre la totalité du bénéfice de leurs efforts, facteur de découragement et d'amertume.

Malgré ce constat accablant, le gouvernement a mis en œuvre, à compter de la rentrée 2010, une réforme nommée Première année commune des études de santé (PACES) qui a plutôt aggravé la situation en mêlant quatre filières (médecine, pharmacie, dentaire, sage femme) sans régler ni le problème de la démographie/désertification médicale, ni celui de l'échec massif en première année et sans améliorer la réorientation des étudiants ayant échoué au concours.

Il est donc temps de remettre à plat tout le système en impulsant une réforme radicale d'un système à bout de souffle.

Les principes de cette réforme sont simples :

- intégration des études de santé dans le système LMD (rapport Attali)
- orientation progressive dans les études de santé
- fin du numerus clausus couperet
- création de passerelles pour les personnels de santé
- incitation à l'installation dans les « déserts médicaux »
- amélioration de l'ECN pour éviter les dérives constatées

L'entrée en filière de santé se ferait en cours du cycle licence sous forme d'une L3 spécifique. Cela aurait de nombreux avantages : revalorisation des formations universitaires, ouverture diversifiée du recrutement des futurs médecins, réorientation facilitée des étudiants refusés.

Afin de permettre une réorientation des praticiens de santé (sage femme, infirmiers etc.) une seconde voie d'intégration serait largement ouverte après dix années d'exercice professionnel.

Un contrat de service public serait systématiquement proposé qui conditionnerait une aide financière durant les études à une installation dans des « déserts médicaux ».

| B. Transformer les licences universitaires pour la réussite de tous

L'état de délabrement de l'université française et l'ambition que nous portons justifient un engagement financier massif et pérenne.

La France se signale en effet par un triste record : **notre pays, avec cinq enseignants pour 100 étudiants, a le plus faible taux**

d'encadrement à l'université des pays de l'OCDE.

Or, loin de prendre la mesure de l'urgence, le gouvernement coupe dans le budget de fonctionnement des formations en licence. En l'absence de recrutement d'enseignants supplémentaires pour encadrer les étudiants en premier cycle, le plan « réussite en licence », tant vanté par la ministre de l'Enseignement supérieur, est voué... à l'échec, comme le souligne un rapport récent de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR).

Notre objectif doit être d'offrir **des conditions de formation aussi bonnes dans les premiers cycles universitaires que dans les classes préparatoires**. Il n'est pas acceptable que l'État dépense aujourd'hui 1,5 fois pour les étudiants d'université, et même 5 fois moins pour les étudiants en licence que pour un étudiant de prépa. Nous sommes conscients que les moyens, seuls, ne peuvent pas tout. Des réformes de structures sont indispensables : comme l'école primaire avant elle, comme le collège et le lycée, **l'Université doit profondément évoluer pour mieux prendre en compte les enjeux de la massification actuelle et plus encore, pour se projeter vers l'objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau de la licence**. À un public plus nombreux et plus divers, elle doit être capable d'apporter des réponses adaptées et personnalisées.

1) Nous renforcerons l'encadrement pédagogique et administratif pour mieux accueillir et accompagner les étudiants

Un plan-pluriannuel de recrutement d'enseignants-chercheurs et de personnel administratif (on dénombre en France un agent administratif pour deux enseignants-chercheurs, contre le double en moyenne dans l'OCDE), sera engagé.

Ainsi, les étudiants pourront être convenablement **accueillis** à leur entrée à l'université. Les amphithéâtres bondés de plusieurs centaines d'étudiants ne sont en effet pas propices à la réussite lorsqu'ils sont systématisés, surtout lors des premières années. L'acclimatation des étudiants à la forte autonomie requise par l'enseignement universitaire doit être **progressive** et adaptée à chacun d'entre eux. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier d'un **accompagnement individualisé** pour acquérir les méthodes de travail indispensables. Cela implique **d'augmenter le nombre d'heures de formation**

auquel il faut ajouter les travaux personnels encadrés, essentiels pour le développement de l'étudiant (travaux bibliographiques, sujets d'exposés, de synthèse, etc...). 25 heures hebdomadaires, en licence, est un minimum. Il faudra **privilégier l'enseignement en groupes restreints** (TD, TP...), si possible en formant des « classes » afin de favoriser l'intégration des étudiants à l'université ainsi que la concertation des enseignants.

L'implication des enseignants dans la réussite de chacun de leurs étudiants est en effet essentielle. C'est pourquoi nous souhaitons que **l'investissement pédagogique soit mieux valorisé dans la carrière des enseignants-chercheurs**.

De nombreuses universités mettent en œuvre des dispositifs de soutien (tutorat, remise à niveau...) qui ne bénéficient que trop rarement aux publics auxquels ils sont réellement destinés : les étudiants les plus en difficulté les fréquentent peu, ceux qui décrochent les désertent. Dès lors, il est nécessaire non seulement de **garantir que tous les étudiants, dans toutes les universités, se voient réellement offrir les moyens de leur réussite**, mais aussi de rendre les **dispositifs de soutien plus contraignants**.

Nous proposons notamment **de permettre à tout étudiant de construire son parcours de licence sur quatre ans s'il rencontre des difficultés en proposant un renforcement de l'encadrement pédagogique et un soutien plus actif**.

2) Nous réformerons profondément la licence pour enrichir les parcours et améliorer l'insertion professionnelle

La formation à l'université doit permettre à tous les étudiants de se construire un avenir, une carrière correspondant à leurs aspirations et leurs compétences, tout en acquérant les bases culturelles et scientifiques leur permettant d'être des acteurs autonomes dans la société.

L'illisibilité de l'offre de formation à l'université - des milliers d'intitulés de licences et de masters coexistent aujourd'hui - est pénalisante pour les étudiants, particulièrement ceux issus des familles les plus éloignées de l'enseignement supérieur. L'autonomie pédagogique des universités qui leur permet de faire bénéficier les étudiants des spécialisations particulières de leurs

enseignants, doit s'exercer dans le cadre d'une régulation nationale afin que les diplômes aient un caractère national. Pour cela, une coordination sera mise en place afin de développer pour chaque mention de licence des référentiels nationaux de formation et de compétences.

La spécialisation disciplinaire sera plus progressive : dans le cadre d'un volume horaire accru, **les licences seront organisées sur une base réellement pluridisciplinaire**, afin d'enrichir le cursus des étudiants, d'ouvrir la palette de leurs choix de poursuite d'études et de leur horizon professionnel et leur donner le temps d'une orientation éclairée.

Il faudra également **achever le passage au système L/M/D**. Nous engagerons un débat sur la formule actuelle du master, qui apparaît comme incohérente, avec son étape sélective à mi-parcours (elle est, de plus, particulièrement problématique pour les étudiants étrangers).

Tous les diplômes universitaires, de la licence au doctorat, doivent permettre une insertion professionnelle réussie. À cet effet, les cursus généraux devront inclure, dès la licence, en cours ou en fin de cursus, et sans remplacer les enseignements fondamentaux, **la mise en œuvre d'un projet professionnel**, qui pourra prendre la forme de module professionnalisant, de projets tutorés ou de stages encadrés et évalués.

Parallèlement, nous interdirons tous les stages qui ne sont que des emplois déguisés et veillerons à ce que les établissements d'enseignement supérieur ne créent pas de fausses filières uniquement destinées à distribuer des conventions de stage.

Par ailleurs, nous développerons, en concertation avec les régions et le monde professionnel, **les formations en alternance**, un mode de formation efficace (huit jeunes en alternance sur dix obtiennent un emploi) et très motivant pour les étudiants qui évitent ainsi de compromettre leurs études par un travail salarié peu formateur et concurrent de leurs études. Le secteur public et les collectivités territoriales seront notamment sollicités pour accueillir ces étudiants.

Favoriser la reprise d'études et la formation tout au long de la vie

Dans le système français, tout se joue dans les premières années de vie. Ceux qui n'ont pas pu faire d'études ont beaucoup de mal à en reprendre, ou même à accéder à la formation professionnelle. Cela renforce la reproduction sociale, et les inégalités. Notre projet est d'augmenter fortement le niveau de qualification dans notre pays, cela ne doit pas concerner seulement les jeunes générations, au risque de fractures préjudiciables.

D'autres pays permettent de reprendre plus facilement des études supérieures. Pour cela il faut valoriser l'expérience acquise hors des bancs des universités. La validation des acquis de l'expérience (VAE), mise en place sous le gouvernement de Lionel Jospin, n'a pas été développée par la droite. Il faut l'amplifier fortement, et en faire un instrument favorisant la reprise d'études. Aujourd'hui 80% des personnes, trop peu nombreuses de surcroît, qui s'engagent dans un parcours de VAE, abandonnent en cours de route, faute d'un accompagnement suffisant.

Parallèlement, l'université doit devenir **un lieu naturel de la formation tout au long de la vie**. Nous encouragerons le développement, par les régions et les établissements d'enseignement supérieur, d'une offre de formation continue diversifiée à destination des publics adultes ayant choisi une reconversion ou visant une promotion.

Refondre la formation des enseignants

La masterisation lancée par le gouvernement Sarkozy pour la formation des professeurs d'école se révèle catastrophique sur le terrain. Destinée en fait à économiser 15 000 postes d'enseignants, elle a sacrifié la pédagogie et le stage pratique encadré indispensables à la formation des enseignants. L'impact négatif est unanimement dénoncé par les enseignants et les parents d'élèves et il fragilise également les jeunes professeurs d'école. Dans toutes les écoles et les collèges de France les parents d'élèves ont été consternés de voir de jeunes étudiants démunis, envoyés directement dans des stages en classe, sans aucune formation professionnelle préalable, avec les échecs que l'on sait. **Nous ferons donc une priorité de la refonte de la formation des enseignants** et des personnels d'éducation,

notamment par la recherche et la formation pédagogique, sacrifiée par la droite. La formation des futurs enseignants devra associer étroitement formation disciplinaire et scientifique, formation didactique et pratique. Cette formation de niveau master devra assurer une entrée progressive dans l'exercice professionnel. Après un concours en fin de première année de master, la seconde année (master 2) comportera pour les lauréats une part importante d'alternance, rémunérée. L'année de stage, combinant un service réduit et une formation continuée, sera rétablie. La formation s'appuiera sur une coopération étroite au sein de l'université entre les UFR et des écoles de formation des enseignants redéfinies, ainsi que les acteurs académiques. La formation des futurs enseignants devra également proposer des parcours optionnels (recherche, seconde discipline, spécialisation ou direction d'établissement...) ouvrant la voie à des évolutions de carrière. La formation devra comprendre une part de spécialisation disciplinaire, une part de formation professionnelle pratique et théorique assurée, au sein de l'université, par des écoles de formation des enseignants et une option (recherche, deuxième discipline, direction d'établissement...) ouvrant la voie à des évolutions de carrière. **L'entrée dans la carrière sera progressive.** Après un concours en fin de 4^e année universitaire, la 5^e année (master 2) comportera une part importante d'alternance, rémunérée, et l'année de stage, combinant un service réduit et une formation continuée, sera rétablie.

Nous améliorerons considérablement **la formation continue qui deviendra obligatoire et valorisée** dans les carrières et nous développerons **la mobilité** afin de donner des perspectives aux enseignants. Parallèlement, la recherche sur la pédagogie devra être relancée pour donner les **meilleurs chances de réussite à l'école dès le plus jeune âge**, à un moment où, là encore, la France décroche (cf dernières évaluations PISA) par rapport au reste de l'Europe, en particulier dans les territoires les plus en précarité. Sur ces territoires, nous encouragerons la mise en place d'équipes mixtes et renforcées au sein des RES, en mixant enseignants expérimentés et jeunes enseignants.

3) Nous relancerons l'immobilier universitaire

L'immobilier universitaire n'est pas à la hauteur des besoins des étudiants et des enseignants. Un investissement particulier devra remettre à niveau l'ensemble du patrimoine immobilier. Nous privilégierons le financement direct de ces travaux, y compris au sein des plans campus, en réorientant certains des PPP qui ne seront pas encore engagés vers des financements en maîtrise d'œuvre publique (MOP), quand ils se révèlent à terme beaucoup plus rapides et moins lourds pour les finances publiques. Nous lancerons un plan complémentaire aux plans campus, pour irriguer l'ensemble des sites où les réhabilitations et constructions de nouveaux bâtiments s'avèrent nécessaires.

| B. Remettre l'université au cœur de l'enseignement supérieur

Les inégalités d'investissement entre filières sont très fortes. Nous héritons d'une situation paradoxale consistant à donner les moyens les plus importants aux meilleurs étudiants, et à laisser les plus faibles dans des conditions pédagogiques qui les conduisent trop souvent à l'échec.

Nous voulons remettre au cœur de l'enseignement supérieur dans son ensemble les valeurs qui sont les fondements de l'université : un potentiel de recherche producteur de connaissances nouvelles et détenteur de savoirs accumulés, un système de diffusion de ces connaissances et de ces savoirs au service de la culture, de la formation scientifique et technique des hommes et des femmes en faveur de leur insertion professionnelle. L'ensemble devra être animé par un souci de progrès démocratique tant au niveau de son accessibilité et des services rendus aux étudiants, que de son rayonnement dans la société, ou encore de sa gouvernance interne. L'objectif que nous nous fixons, c'est que tout établissement, public ou privé, à but non lucratif, participant au service public de l'enseignement supérieur, inscrive son action dans ce cadre. Une telle politique permettra de dépasser la dualité actuelle entre établissements d'enseignement supérieur, tout comme l'organisation en réseaux territoriaux que nous définissons ci-dessous, permettra de rapprocher les différentes filières et établir des passerelles entre elles.

Dans ce contexte, nous proposons de rattacher les classes préparatoires à l'enseignement supérieur. Dans le respect du statut des enseignants, il faudra rattacher les classes préparatoires et les sections de techniciens supérieurs à l'enseignement supérieur, **de façon à coordonner territorialement l'offre de formation. Les classes préparatoires seront couplées avec une université de leur réseau pour organiser des échanges : conférences, stages dans les laboratoires de recherche. Des mobilités temporaires seront facilitées et encouragées. Des enseignements pourront être dispensés par des universitaires en classe préparatoire, les professeurs de CPGE pourront être provisoirement détachés à l'université où ils assureront une charge de cours et mèneront un projet de recherche. En parallèle, les universités développeront des modules de formation aux concours des Grandes écoles, qui seront incitées à faire évoluer leurs concours afin de mieux prendre en compte l'apport de l'enseignement universitaire.**

Une telle organisation facilitera le rapprochement souhaitable entre grandes écoles et universités, à l'image des standards internationaux.

| C. Donner à tous les étudiants les moyens de la réussite

L'échec de la démocratisation de l'enseignement supérieur est en partie dû aux difficultés matérielles auxquelles les étudiants se heurtent. Loyers prohibitifs, accès inégal à la santé, restauration insatisfaisante, autant de coûts qui pèsent sur le budget – et donc sur la sérénité – des étudiants. En outre, de nombreuses formations sont payantes, soit officiellement, soit officieusement car elles impliquent de suivre des préparations privées pour réussir, comme c'est le cas en médecine. Pour beaucoup d'étudiants, le faible niveau des moyens dont ils disposent les oblige à exercer une activité salariée pendant leurs études. Or, le travail des étudiants contraint le choix des filières et la durée des études, quand il ne constitue pas tout simplement un facteur d'échec ou de renoncement. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, 15 à 20 % des étudiants travaillent trop pour réussir leur scolarité. Nous allégerons le poids des contraintes matérielles qui pèsent sur la réussite grâce à l'allocation d'études et à la mise en œuvre d'un plan pour le logement, la restauration et la santé étudiants.

1) Nous créons une allocation d'études pour les jeunes en formation

Nous transformerons le système d'aide sociale en le fondant sur la situation propre de chaque jeune. Regroupant l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux, demi-part fiscale...), l'allocation d'études pour les jeunes en formation permettra aux jeunes de réussir leurs études. Elle sera placée sous conditions de ressources et profitera plus particulièrement aux catégories populaires et moyennes. Elle permettra à de nouvelles catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur, notamment à l'enseignement supérieur long, et offrira une aide aux jeunes issus des classes moyennes aujourd'hui exclus des bourses comme des exonérations fiscales. Elle pourra, comme c'est le cas pour la sécurité sociale étudiante, être prolongée d'un an après la fin des études pour aider à la recherche du premier emploi.

Certaines filières souffrent aujourd'hui d'une perte d'attractivité et d'un rétrécissement de leur base sociale, comme les formations aux métiers d'infirmiers, d'enseignants ou de travailleurs sociaux. Afin d'inciter les étudiants à s'engager dans ces filières et dans le cadre d'une formation initiale et continue entièrement rénovée (cf. encadré), nous mettrons en place **un dispositif de pré-recrutement en licence** correspondant à une partie des professionnels à recruter chaque année. Ce dispositif de **formation en alternance** permettra à une partie des étudiants de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions, notamment en percevant une rémunération, en échange d'un **engagement à travailler dans le service public pendant une durée déterminée, et renforcera l'attractivité de l'université.**

Les dotations de l'État aux universités seront attribuées selon des critères plus justes et plus transparents, alors que la politique actuelle a exacerbé les inégalités et favorisé les clivages. Ces dotations tiendront aussi compte de la contribution des universités à l'accès des classes populaires à l'enseignement supérieur, sur la base des dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place à cet effet.

2) Nous améliorerons l'accès au logement, à la santé et à une restauration de qualité

Nous engagerons un **plan massif de constructions et de réhabilitations de logements étudiants**. Nous commencerons par rattraper les retards pris par le plan Anciaux en réalisant, sur la mandature, la construction de 8 000 logements neufs par an auxquels s'ajouteront les réhabilitations d'un parc aujourd'hui très dégradé. Nous nous appuierons sur des Schémas régionaux pour construire des logements étudiants insérés dans la ville et son environnement social, culturel et sportif. **Nous améliorerons parallèlement l'accès au parc privé** : les jeunes seront notamment parmi les principaux bénéficiaires de la suppression de la caution personnelle. Nous soutiendrons également les projets spécifiquement conçus pour la co-location et encouragerons les formules de cohabitation intergénérationnelle et solidaire.

L'accès à la santé sera favorisé par la transformation des MPU (Médecine préventive universitaire) en coopératives de santé (consultation en secteur 1, prescription, tiers-payant) et nous généraliserons les « chèques santé » expérimentés par plusieurs régions, pour aider les jeunes à souscrire à une complémentaire santé.

La restauration universitaire : une priorité sociale

La contribution de l'État au prix du repas universitaire n'a cessé de baisser et la rénovation des restaurants universitaires est le parent pauvre des constructions universitaires.

Il est urgent de remettre au cœur des problématiques celle de la restauration universitaire avec des prix de repas accessibles, une qualité des repas améliorée couplée à une éducation nutritionnelle.

Nous mettrons en place **des dispositifs d'aide permettant d'améliorer l'approvisionnement (filières courtes) la qualité et la valeur diététique de la restauration**, notamment l'usage de produits issus de la culture biologique et raisonnée, en partenariat avec les CROUS.

3) Nous développerons la vie culturelle et intellectuelle sur les campus

Être étudiant, ce n'est pas seulement suivre des études, c'est aussi développer sa culture,

sous tous les angles. Or les campus sont aujourd'hui trop rarement des lieux de vie, alors qu'ils en ont le potentiel. Nous flècherons des moyens pour que les universités développent des conférences ouvertes aussi bien à des étudiants non-spécialistes qu'aux citoyens, pour que les étudiants puissent prendre l'initiative de séminaires, et pour que les actions culturelles deviennent une composante à part entière de la vie universitaire.

Une stratégie nationale pour l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers

Ouverture d'esprit et respect de la diversité chez les étudiants français, influence internationale de la France, capacité de notre recherche nationale à être en phase avec la recherche mondiale, autant d'enjeux de l'accueil des étudiants et des jeunes chercheurs étrangers et de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français. La France figure parmi les quatre premières destinations mondiales pour l'accueil des étudiants étrangers, avec environ 260 000 étudiants étrangers présents sur notre territoire, soit environ 12 % du total de la population étudiante, notamment grâce à la quasi-gratuité de la scolarité supérieure. Notre pays reste cependant bien en-deçà de la politique ambitieuse qu'il conviendrait d'entreprendre pour la formation des futures élites mondiales, en particulier celles de pays où les aspirations à la formation supérieure sont en forte expansion (Chine, Inde, Brésil, etc.) sans que les structures universitaires locales soient actuellement en capacité d'y répondre pleinement. De plus, la politique d'immigration conduite en France par la droite, en jetant l'opprobre sur des étudiants étrangers en situation de précarité administrative (les étudiants sans-papiers), a tout à la fois perturbé le déroulement de leur scolarité et porté gravement atteinte à l'image de la France et des conditions d'études offertes par notre pays. Enfin, l'essentiel des dispositifs d'accueil existants concerne uniquement les étudiants étrangers venus dans le cadre d'échanges institutionnalisés, sans tenir compte de la mobilité individuelle, qui représente 80 % de la mobilité étudiante en France.

Nous devons développer **une stratégie nationale ambitieuse, pour l'accueil des étudiants étrangers en France : il faut doubler, d'ici dix ans le nombre total d'étudiants étrangers formés par nos établissements**. Cette stratégie devra s'appuyer sur une évaluation, actualisée chaque année, des dispositifs

d'accueil et de mobilité existants afin de les adapter en fonction des besoins.

Nous favoriserons **le co-développement** en levant les obstacles qui pèsent sur les étudiants étrangers qui doivent parfois interrompre leurs études en raison de la législation sur l'immigration et encouragerons en parallèle de nouvelles formes de coopération universitaire, telles que la systématisation des jumelages entre établissements et la mise en œuvre d'une politique de co-recrutement d'enseignants-chercheurs et de personnels.

Nous programmerons la construction de **résidences universitaires internationales**. Seuls 21 % des établissements français peuvent garantir un logement dans leur parc locatif quand la plupart des CROUS privilégient les boursiers du gouvernement français et les étudiants Erasmus. Pour y remédier, nous voulons lancer un programme soutenu de construction de résidences internationales en France, mêlant étudiants français et étrangers, à l'image de la Cité internationale universitaire de Paris. Nous soutiendrons les réseaux d'accompagnement (en particulier les associations d'étudiants, de jeunes chercheurs et d'enseignants-chercheurs) et autres dispositifs de parrainages d'étudiants étrangers.

Nous mettrons en place un dispositif national plus contraignant pour les établissements, afin qu'ils respectent un code de bonne conduite et de bonnes pratiques en vue d'un accueil optimal.

Nous mettrons en place un programme Erasmus francophone afin de renforcer les liens qui se distendent avec la sphère francophone, en particulier avec les pays du Maghreb et de l'Afrique.

IV-Vers une société de ma connaissance, de la créativité et du progrès pour tous les citoyens

| A. Progrès de la culture et culture du progrès : renouer le dialogue entre science et société

1) Une exigence culturelle

Le mouvement scientifique est l'un des moteurs du développement intellectuel, social et économique des sociétés modernes. La pensée critique, la culture du doute, la capacité à mettre en œuvre des stratégies de résolution de problèmes sont des outils intellectuels essentiels à l'émancipation et à l'exercice de la citoyenneté. La science fait partie de la culture, tout comme les arts et les humanités. À l'obscurantisme et aux fanatismes qui exploitent l'ignorance pour entretenir la haine – la haine de l'autre, la haine de l'étranger, du migrant, la haine des femmes – les femmes et les hommes de progrès que nous sommes doivent, aujourd'hui comme hier, opposer les Lumières de la connaissance et de la raison. Sur ces sujets essentiels, on se reportera par exemple à l'excellent ouvrage de Martha Nussbaum : *Not for profit, why democracy needs the Humanities* (Princeton).

2) Un enjeu démocratique

Aujourd'hui plus que jamais, les avancées scientifiques et techniques (des nanomatériaux au séquençage génétique) conduisent à de nouvelles interrogations relatives à l'éthique, au droit, au travail, à l'environnement et à la santé. Elles vont jusqu'à remettre en cause les structures et les règles sociétales. Le politique ne peut se contenter de s'en remettre sur ces sujets à l'analyse des seuls experts. Les citoyens doivent disposer de la faculté de comprendre les enjeux environnementaux, éthiques, scientifiques des décisions politiques et des moyens de participer à leur élaboration.

Or, **le niveau de la culture scientifique de la population, composante essentielle de la démocratie, est faible et inégalement réparti.** Les citoyens comme les politiques méconnaissent la science et la diffusion des connaissances se fait mal. L'éducation à la science reste peu développée et les carrières scientifiques demeurent trop peu attractives. C'est d'autant plus grave que les oubliés de la science sont les laissés pour compte de demain.

Par ailleurs, **les processus de contrôle démocratique sur les applications de la science et la généralisation de technologies nouvelles sont très insuffisants**. Des réponses techniques occultent trop souvent les débats qui sont en réalité des choix de société : les questions du risque associé à l'énergie nucléaire, de l'ouverture des marchés aux OGM ou du développement des nanotechnologies en témoignent. La complexité croissante des choix à opérer, les incertitudes sur les décisions à prendre, conduisent le citoyen au sentiment de perte de contrôle de son destin.

C'est pourquoi la science et les évolutions technologiques qu'elle permet doivent trouver ou retrouver leur place dans notre agenda politique. Une des grandes responsabilités pour les socialistes sera de rendre compréhensible pour les citoyens les choix politiques, lorsqu'ils ont des aspects scientifiques et techniques, afin de leur en redonner la maîtrise : cela passe à la fois par **l'élévation générale du niveau de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)**, et par une **meilleure prise en compte des faits scientifiques dans les débats citoyens et dans les décisions politiques**.

| B. Vers une société créative : développer la culture scientifique tout au long de la vie

La culture scientifique – sciences dures comme sciences humaines – est l'affaire de tous. Comme toute culture, elle s'enseigne et se pratique, elle relève de l'éducation formelle comme informelle, mais aussi d'un cheminement personnel et libre lors duquel chacun peut « butiner » à sa guise toute forme de savoir. La culture scientifique, technique et industrielle relève donc de la culture, elle est par définition ancrée dans la recherche, sa diffusion est l'une des missions de l'université : **nous rattacherons donc la CSTI au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'à un grand ministère de la Culture**. Ce double rattachement contribuera à décloisonner sciences dures et sciences humaines et sociales, science et arts, science et philosophie, culture et nature, à faire émerger de nouvelles représentations et à faire de la relation science-société un objectif partagé.

1) Nous encouragerons la créativité, l'initiative, la formation à la démarche scientifique

Nous mettrons en place, de l'école primaire aux premiers cycles universitaires, **une véritable**

formation à la culture scientifique, visant à la fois à faire émerger des vocations, mais aussi à former les citoyens de demain qui auront à se déterminer devant des choix imposés par l'avancée des sciences dans la société. L'enseignement de la démarche scientifique devra multiplier les pratiques du type « main à la pâte », accueil de classes dans les laboratoires ... La formation des futurs citoyens sera fondée sur l'information et l'histoire des sciences, la philosophie et la sociologie des sciences, l'épistémologie...

2) Nous développerons la diffusion d'émissions scientifiques dans les médias

La place faite à la science par la radio, la télévision et les journaux nationaux est proprement scandaleuse. Les informations à caractère scientifique et technique représentent 1,8 % de l'offre totale d'information télévisuelle. Pourtant, lors des rares émissions scientifiques - sur France Inter notamment -, le public est au rendez-vous. Nous élaborerons **une charte d'information** pour les médias publics, particulièrement la télévision, afin de changer l'échelle de la diffusion de la CSTI. À l'instar de ce qui se fait au Royaume Uni au sein de la Royal Society, nous proposerons une formation spécifique pour les journalistes intéressés afin de rationaliser, d'objectiver et d'approfondir le débat indispensable entre science et société.

3) Nous rapprocherons la culture scientifique et technique des territoires en créant des plateformes régionales de CSTI

La diffusion de la culture scientifique ne peut se résumer à l'organisation de quelques grandes expositions parisiennes. Le débat entre les chercheurs et les Français doit se développer au plus près de la vie locale, au fil des interrogations soulevées par les grands problèmes du monde (défis climatique, énergétique, démographique, éthique) et par le besoin dans le même temps de développement social, culturel et technique au plus près du territoire.

À l'opposé de la vision centralisatrice et verticale que la droite a imposée à travers Universcience, nous proposons donc de décentraliser au niveau régional et d'organiser en réseau la diffusion de la CSTI. Sans revenir sur la fusion entre le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie, nous

garantirons une répartition équitable des moyens, des ressources et des missions et le maintien de la personnalité des entités qui composent Universciences.

Nous constituerons **des plateformes régionales de culture scientifique, technique et industrielle**, associant toutes les parties prenantes, les universités, les associations, les élus, les entreprises, les institutions éducatives et culturelles, musées etc. Prenant appui sur les structures existantes, ces Plateformes - thématiques ou généralistes, permanentes ou temporaires - seront centrées sur des programmes. Elles labelliseront et soutiendront des conférences citoyennes, des associations de CSTI, des manifestations itinérantes ou annuelles. Articulées en réseaux national et européen, elles pourront ainsi mutualiser leurs ressources et leurs actions.

Parallèlement, **nous développerons les coopérations européennes**. La CSTI, comme toute la culture, n'a pas de frontières. L'enrichissement mutuel par brassage des idées et initiatives se développe *via* les réseaux (nationaux, régionaux et d'agglomérations) avec l'Europe. Nous soutiendrons les initiatives comme le projet de « l'Europe de l'éducation à la science », les programmes communautaires « Science & Société » et la participation citoyenne à des ONG comme Euroscience.

Nous créerons **des lieux d'interaction entre chercheurs et citoyens**. Nous veillerons notamment à ce que l'architecture des campus facilite les contacts entre étudiants et chercheurs, offrent des espaces d'accueil pour les scolaires et des lieux pour l'information et les échanges avec des publics diversifiés.

| C. Éclairer les choix politiques par la science

La détermination et la mise en œuvre des politiques publiques doivent pouvoir prendre en compte, bien davantage qu'aujourd'hui, les avancées de la science et mieux s'appuyer sur l'expertise scientifique des organismes et des universités.

Nous transformerons le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) pour en faire un outil d'expertise, de diffusion et de débat

Les parlementaires **pourraient utilement s'appuyer davantage sur le travail transversal**

et pluraliste mené par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, même si l'utilisation de ses rapports et auditions est insuffisante, mais ce n'est pas le cas des élus locaux, de la haute administration ou des acteurs sociaux. Il faut doter l'OPECST de moyens accrus lui permettant d'étudier les dossiers comme la plupart de ses équivalents étrangers **et mettre en place un outil, indépendant de l'exécutif politique, destiné à fournir à chacun l'information nécessaire à la compréhension des problématiques soulevées par les faits scientifiques. Nous chargerons un CNESER, profondément réformé, de cette mission.** Pour mener à bien cette mission, le CNESER sera amené à coopérer avec l'Académie des sciences.

Nous rendrons le CNESER autonome du ministère, en le plaçant auprès du Parlement.

Il devra être saisi par le ministre ou le Parlement sur tous les problèmes ayant trait à l'enseignement supérieur, à la recherche, y compris sur les aspects budgétaires.

Sa mission comportera l'expertise et la coordination nécessaire à la diffusion des faits scientifiques, ainsi que la promotion des débats qu'ils suscitent, auprès des décideurs, des élus, des responsables, des acteurs sociaux et du public. Il sera doté d'une possibilité d'auto-saisine. Il comprendra des représentants de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et des forces économiques et sociales. Les représentants des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des étudiants seront élus par les communautés concernées selon un scrutin de liste à la proportionnelle. Son rattachement au Parlement permettra un dialogue fructueux entre d'une part les représentants de la nation, disposant de l'apport des travaux de l'office parlementaire, et ceux de la société civile et des communautés universitaires et scientifiques. Le renforcement du rôle du CNESER s'accompagnera de la fusion avec le CSRT et le Haut conseil à la science et à la technologie.

Les propositions des socialistes pour l'enseignement supérieur et la recherche

- Un premier acte fondateur : l'organisation d'assises nationales sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, associant les communautés scientifiques, universitaires et étudiantes, ainsi que les représentants de l'ensemble de la société.
- Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, et fixer l'objectif d'augmenter de 50 % le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en dix ans, en s'appuyant sur un projet fort de réussite à l'école dès la petite enfance, en renforçant les premiers cycles universitaires et en soutenant la vie étudiante, par exemple grâce au parcours d'autonomie, à un grand plan pour le logement étudiant et la création d'un nouveau service public de l'orientation
- Multiplier les passerelles entre les formations, les disciplines, entre écoles et universités, entre formations en alternance, filières d'apprentissage et autres cursus
- Rétablir la confiance en réaffirmant un engagement politique fort et une vision de long terme pour la recherche et l'enseignement supérieur
- Simplifier les dispositifs de financement pour libérer la créativité de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment en développant les Contrats d'objectifs et de financement. Retrouver un équilibre entre recherche orientée et recherche fondamentale, entre les financements sur projets et les moyens pérennes nécessaires à la recherche fondamentale et aux programmes à long terme, notamment pour les organismes et instituts nationaux
- Renouer un partenariat constructif entre l'État, les collectivités locales et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, par des schémas régionaux de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Encourager les réseaux d'enseignement supérieur et de la recherche qui conjuguent qualité et mutualisation des moyens et des ressources pour lutter contre les déserts universitaires
- Encourager le partenariat entre recherche publique et privée et atteindre l'objectif de 3 % du PIB pour l'effort global de recherche, au bénéfice de la création d'emplois, du développement des PMI-PME vers des ETI (Entreprises de taille intermédiaire) qui innovent et exportent, de la diffusion de l'innovation pour sauver l'industrie, avec l'objectif d'augmenter la part de la recherche privée, aujourd'hui insuffisant
- Développer la culture scientifique, technique et industrielle pour tous les citoyens, notamment à travers les médias publics
- Construire une Europe de la recherche et favoriser la mobilité européenne pour les étudiants et les chercheurs ainsi que les partenariats autour d'une grande université européenne.